

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

55 ème ANNÉE - NUMÉRO 774

13 JUILLET 2001 - 150 Francs CFA

LA JUSTICE DES JUGES MARCONS

Le jeudi 05 juillet 2001, la Société nationale pour la promotion agricole (SONAPRA), exprimant ses suspicions quant à son impartialité, a récusé le juge Akpomey. De cette récusation, rien n'aura transpiré dans la presse. De sa décision de se déporter, pas un mot non plus. Un silence lourd de sens sciemment voulu ou non s'est de fait instauré.

Pourtant ! Oui pourtant on nous avait habitués à une publicité médiatique de ces décisions de bon juge. Je voudrais croire que bien certainement toutes les trompettes de la renommée étaient exceptionnellement absentes du bureau de ce juge, de son audience et de ce palais de justice. Mais ce faisant, j'oublierais qu'il y a certaines récusations qui gagnent à rester secrètes. Et pour cause ! Malheureu-

sement ou heureusement, et on le devine, elles viennent dévoiler au monde le pot aux roses, ce qu'à force de sortir dans la presse, de publicité orientée, l'on a tenté de cacher ou pensé de le faire à tous. C'est Abraham Lincoln qui l'a dit : « *on peut tromper quelqu'un tout le temps. On peut tromper tout un monde un temps. Mais on ne peut tromper tout le monde tout le temps.* »

(Lire la suite à la page 11)

LA FACE CACHÉE DE L'ONU QUESTIONS SOCIALES ET FAMILIALES ACTUELLES

(Lire nos informations à la page 9)

SANTÉ DE LA FAMILLE OU SANTÉ DE LA REPRODUCTION : LE DÉBAT CONTINUE

Au lieu de dire que le débat continue, il vaut mieux dire le débat reprend avec l'arrivée du nouveau ministre de la santé le docteur Céline Yvette Kandissounon épouse Seignon.

Il y a lieu de se rappeler la lettre pastorale des évêques du Bénin à l'occasion du carême du grand jubilé de l'an de grâce 2000. Le N° 748 du bimensuel catholique de doctrine et d'information « La Croix du Bénin » a présenté des commentaires de cette lettre. En voici l'introduction : « Mardi 15 février 2000, réunis à Dassa-Zoumé, les évêques du Bénin publiaient une lettre pastorale intitulée « Ne laissons pas bafouer la famille africaine sur sa propre terre ». Cette lettre faisait un diagnostic assez pointé de la santé de la reproduction assortie des projections. Les évêques du Bénin, à travers cette lettre, visent avant tout la sauvegarde et la préservation de la vie. Les commentaires n'ont pas manqué et continuent d'ailleurs. »

Le N° 748 du même bimensuel

(Lire la suite à la page 6)



ÉDIFIER LA SOCIÉTÉ SUR LES DROITS DE LA FAMILLE

(...) L'avenir dépendra dans une large mesure de la construction effective d'une culture des droits de l'homme, qui embrasse les personnes, les familles et les peuples, chacun de ces éléments étant vital pour la structure du bien-être et de la liberté de l'homme si bien que si l'un d'entre eux fait défaut, l'ensemble en souffre.

En premier lieu, les droits des personnes doivent être reconnus et protégés, car tant que les droits fondamentaux de chaque personne, de la plus grande à la plus petite, de la plus forte à la plus faible, ne sont pas acceptés comme transcendants et inviolables, la prospérité sera illusoire et les fondements de la société fragiles. Prétendre que ces droits sont transcendants signifie qu'ils ont leur source en Dieu, à l'image duquel la personne humaine est créée, et ne sont pas accordés comme un privilège par une quelconque autorité humaine. Dès lors, la fonction de l'autorité humaine est de pourvoir à leur protection afin de garantir que la vérité est respectée.

Toutefois, si les droits individuels sont laissés dans le vide, ils dégénèrent en une fausse culture de la liberté construite contre le bien commun et ne pourraient constituer une voie d'avenir pour la société. Les droits des personnes doivent servir le bien commun et réciproquement. Ce qui signifie que l'étape suivante dans l'édition d'une culture de la liberté humaine est le respect inconditionnel des droits de la famille.

(...) Comment nous pourrions éduquer les jeunes de manière à leur inculquer le sens « des valeurs réelles et éternelles de la vie » et éveiller en eux « une nouvelle compréhension de la charité ? Cette question est vitale et la réponse n'est pas

aisée. Mais il est clair que le premier foyer d'éducation doit être la famille. C'est pourquoi j'ai écrit que l'avenir de l'humanité passe par la famille ! » (Familiaris consortio n. 86). La tâche de reconstruire le tissu moral et spirituel de la société apparaît maintenant plus complexe qu'il y a dix ans. La reconstruction économique demeure importante, bien entendu, mais si elle n'est pas accompagnée d'une reconstruction des valeurs qui assurent la stabilité de la vie de famille, de nouvelles formes de matérialisme s'ensuivront inévitablement.

(...) La culture des droits, qui doit être la base du développement, doit embrasser non seulement les personnes et les familles, mais aussi les peuples. La santé de la Communauté internationale se manifeste de façon

évidente dans la manière dont elle respecte les droits des peuples les plus faibles et des nations les plus petites.

En m'adressant au monde de la culture à Tallinn, le 10 septembre 1993, j'insistais sur le fait que la liberté doit être liée à la solidarité, et l'identité nationale à la culture du dialogue. Ce qui doit être reconnu, c'est que la véritable et juste identité d'un peuple est parfaitement compatible avec une ouverture dans laquelle les différences sont acceptées comme une source d'enrichissement mutuel et dans laquelle les tensions sont résolues non pas à travers le conflit, mais à travers une négociation basée sur le respect mutuel et la préoccupation pour la vérité des questions concernées.

Vatican, 18 mai 2001

Jean-Paul II

Discours au nouvel ambassadeur d'Estonie
S. E. M. Indrek Tarrand



L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

LA LOI DE L'IMPUNITÉ LE PARLEMENT ET LE GOUVERNEMENT LOGÉS AUX MÊMES ENSEIGNES

« Sont amnistiés tous faits de détournement de suffrages, irrégion dans un bureau de vote ainsi que la complicité de ces mêmes faits connus dans la période du 04 février au 04 avril 2001, ayant donné lieu ou donnant lieu à poursuite devant les juridictions pénales. Les infractions en relation avec ces mêmes faits prévues par les lois électorales en vigueur sont amnistiées, à l'exception de celles constitutives de coups et blessures volontaires ou involontaires constitutives, homicide volontaires ou involontaires. »

Telle est la substance de la loi portant amnistie des faits qualifiés de violence et d'irruption dans les bureaux de vote et de complicité de ces faits commis dans la période du 04 février au 04 avril 2001. Cette loi votée par les honorables députés le 25 juin dernier par 44 voix pour et 37 contre, délivre des griffes de la justice l'honorable député Valentin Somassé sous réserve de l'avis de la Cour Constitutionnelle attendu et de la promulgation de ladite loi par le chef de l'État.

On se rappelle que dans le cadre du second tour de la présidentielle de mars 2001, plusieurs charges sont requises à l'encontre de l'honorable député Valentin Somassé. Ainsi, entre autres : dans la sous-préfecture de Zagnanado, au démarquage du deuxième tour de la présidentielle le 22 mars 2001, Valentin Somassé a-

compagné de ses hommes de mains, aurait sillonné les bureaux de vote de Zagnanado pour recenser les noms et adresses des votants. Malgré le mot d'ordre de boycott pacifique décreté par la Renaissance du Bénin (RB), parti du député, ce dernier aurait organisé la destruction des urnes de certains bureaux de vote de Zagnanado. Par ailleurs, sur ses instructions, des bulletins de vote auraient été brûlés.

Des actes prévus et punis par le code électoral sur lequel s'est fondé le déroulement de la présidentielle de mars 2001. Et c'est justement dans ce cadre qu'une poursuite judiciaire a été engagée contre l'honorable député Somassé. Une poursuite suspendue, d'autant qu'entre temps le présumé coupable a bénéficié d'une liberté provisoire pour aller se faire soigner à Paris. Profitant de son séjour en France, les députés de l'Assemblée nationale, notamment ceux de l'opposition ont engagé une série d'actions pour arrêter toute poursuite contre le député Somassé. Du coup et dans un premier temps, un projet de résolution en faveur de la libération du député Valentin Somassé a été initié. Mais face à l'impossibilité de recueillir les 2/3 de voix requises pour l'adoption du projet, les députés de l'opposition ont mis la pédale forte pour sauver leur collègue.

Ainsi, une proposition de loi d'amnistie a été initiée. Elle a naturellement passé

comme une lettre à la poste. Car elle a été votée par 44 voix pour et 37 contre.

Une situation qui a suscité diverses sortes de commentaires. Pour certains, «les députés donnent une prime à l'impunité». Pour d'autres, «par le vote de la loi d'amnistie, les députés menacent la démocratie». Pour d'autres encore «la loi d'amnistie prise par les députés pendant ce temps, certains haussent simplement les épaules.

Mais à y voir de près, la loi d'amnistie, quelque soit son issue, pose la problématique même de l'impunité dans le Bénin du renouveau démocratique. Certes les honorables députés ont usé d'une de leur prérogative pour soustraire à la justice un de leurs. En clair la loi ne s'applique pas aux parlementaires qui, à la limite, seraient considérés comme des intouchables. Quelle société démocratique veut-on ériger au Bénin en constituant la loi de l'arbitraire? Et si le député Zagnanado ne se reproche rien, pourquoi ne pas accepter de comparaitre devant le tribunal pour apporter la preuve de son innocence? Le vote de la loi d'amnistie intervient pour délivrer Somassé alors que l'affaire pèse encore devant les juges indique clairement aujourd'hui que le député en était pour quelque chose dans cet incident malheureux survenu à Zagnanado. Les loups ne se mangent pas entre eux. A l'assemblée nationale on s'empêche de sacrifier un collègue sur qui pèsent de

lourds soupçons. Mais pouvait-il en être autrement?

Certainement pas. Dans la mesure où du côté du gouvernement tout n'est pas said non plus. Sinon comment comprendre des affaires scandaleuses révélées, mais simplement classées, donc sans suite. C'est le cas du dossier de la SONACOP qui aurait pu, bien élucidé, éclaircir de hauts dignitaires du pays. Mais hélas, les princes du Bénin ont décidé autrement. Et que dire de l'affaire SONAPRA et celle des groupes électrogènes et bien d'autres affaires ténébreuses. Toutes son des affaires rocambolesques dans lesquelles se seraient impliqués des ministres. Mais attention ! On ne lègue pas entre eux.

Tel est malheureusement l'esprit développé, de nos jours, par les décideurs du Bénin du Renouveau. Un esprit qui sans ambiguïté porte la trace de l'impunité, et qui n'est pas de nature à favoriser la vraie moralisation de la vie publique. Nous devons nous convaincre Béninois et Béninois de tout bord, que l'avenir de notre pays dépend de notre capacité de développer des comportements sans dont le fondement repose sur le respect des biens publics.

Nous devons nous résoudre à opérer le changement radical de nos mentalités, garant d'un Bénin digne et prospère, garant d'un développement économique durable.

Alain Sessou

LE LANGAGE DES PHOTOS POUR MIEUX COMMUNIQUER

Une trentaine de journalistes du Bénin suivent depuis le lundi 2 juillet 2001, à l'Agence Bénin Presse (ABP) de Cotonou un cours de formation en infographie de presse.

Les apprenants sont répartis en trois groupes, de dix à raison d'une semaine de cours pour chacun. Ceux du premier cours ont terminé le vendredi 06 juillet 2001.

Cette formation a été initiée par un prêtre béninois, monsieur l'Abbé André Quenum et Steve Urbanski, journaliste et graphiste américain, tous deux candidats au doctorat en communication à l'Université de Duquesne aux États-Unis et assistés de monsieur Fernando Ojeda-Doldan, traducteur à Lex'Mark (Etats-Unis).

L'objectif visé par les initiateurs est d'amener les journalistes et graphistes béninois à s'approprier la technique de l'utilisation des photos, des graphiques et des symboles dans la presse écrite et la télévision pour mieux communiquer.

Quark-Xpress qui offre plus de possibilités de montage que PageMaker



De gauche à droite Steve, abbé André Quenum et Fernando, les trois encadreurs du séminaire.

habituellement utilisé dans la plupart des rédactions, et Photoshop qui permet une meilleure disposition des photos dans les journaux ont été essentiellement les deux logiciels auxquels les stagiaires ont été initiés au cours de cette formation.

Grâce à un esprit critique développé durant cet atelier, formateurs et participants ont discuté et apprécié librement les diverses manchettes et les design (la présentation) des journaux aussi bien du Bénin que des pays occidentaux. Ce fut

un exercice pratique qui leur a permis de se convaincre de la nécessité de rendre plus belles et plus présentables les pages de nos journaux et, à en croire les formateurs, les moyens visuels (photos, symboles, images, etc.) aideront beaucoup à mieux présenter leurs journaux et à bien faire vendre leurs productions. Outre les investissements propres des promoteurs de cette formation, cet atelier a bénéficié de l'appui humain, matériel, moral et financier du Rotary-Club des Etats-Unis, de son homologue Rotary-Club Palme du Bénin, de l'assistance de l'Archevêque de Cotonou Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba, du service DHL qui a permis de mettre à la disposition des apprenants trente-deux imprimantes flambant neuves données par LEX'MARK des Etats-Unis. Selon l'Abbé André Quenum, initiateur principal du projet, ces imprimantes seront offertes à des écoles catholiques et autres qui accepteraient de les utiliser sous conditions assorties surtout d'un rapport trimestriel à produire en vue d'un meilleur suivi. Ces genres d'initiatives sont à encourager donc.

Guy Dossou-Yovo

ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA - DONGA

POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN : NATITINGOU EN LIGNE POUR UN NOUVEAU DÉPART

Quand l'environnement est malsain, les maladies prolifèrent et les frais de santé augmentent. Les enfants sont d'habitude les premiers à tomber malades et à mourir de ces maladies alors qu'ils méritent mieux.

L'accès à des services sanitaires adéquats préserve la santé. Mais fournir des installations modernes ne suffit pas. À titre d'exemple, il est difficile de préserver la salubrité et l'hygiène d'une maison, d'une communauté, si tous les membres de la famille ou de la collectivité ne sont pas conscients de ce qu'est une bonne hygiène.

L'expérience a montré qu'une fois que les populations comprennent l'importance d'un bon assainissement et d'une bonne hygiène, elles demandent des installations et un environnement sain. La participation des femmes à la promotion d'un environnement sain est essentielle. En tant que gardiennes de la santé familiale elles devraient jouer un rôle majeur dans la promotion de l'assainissement et de l'éducation à l'hygiène.

Les problèmes d'assainissement pour tous prennent d'autant plus d'importance que nos centres urbains connaissent un taux de populations qui va s'accroissant. Il faut donc intensifier la sensibilisation sur cette question cruciale en vue de mobiliser les énergies à cet effet à la base.

Ainsi, les populations de Natitingou participent massivement samedi 23 juin dernier à l'opération ville propre initiée par les autorités préfectorales.

Placée sous la supervision du secrétaire général des départements de l'Atacora et de la Donga, Monsieur Marcellin Kouagou, l'opération qui s'est déroulée de 8 heures à 11 heures, a permis de vider le contenu de plusieurs dépôts sauvages dans la ville de Natitingou.

Les abords, les devantures et l'intérieur des concessions, des magasins et des services ont été débarrassés des herbes. L'opération a connu un succès indéniable grâce à l'appui matériel de la Direction départementale de l'Environnement et de l'habitat qui a mis à la disposition des populations, 4 camions-benne, une chargeuse, un tracteur et une chargeuse pour le ramassage des ordures ménagères au niveau des quartiers.

Cette opération, la première du genre, entre dans le cadre de la campagne de salubrité qui se poursuivra périodiquement dans la ville, ont indiqué les autorités préfectorales.

ATLANTIQUE - LITTORAL

UN CENTRE DE FORMATION DES MAÎTRES D'ÉCOLE À ZÉ

Un centre d'appui à la formation des maîtres des écoles primaires (CAFORM/Zé), a été inauguré vendredi 29 juin dernier à Zé.

D'un coût global de 30 millions CFA, le CAFORM/Zé est financé à hauteur de 65% par la coopération française, le World Education, 12% par les populations de Zé et le reste par l'ONG "Écoliers du monde-Aide et Action".

Il est destiné à la formation des maîtres pour leur perfectionnement, leur encadrement pédagogique et la formation professionnelle des répétiteurs.

Au total, 220 enseignants et 61 directeurs d'école primaire des établissements

sements scolaires publics de la sous-préfecture de Zé bénéficieront des prestations de ce centre de formation.

Le préfet de l'Atlantique, M. Barnabé Dassigli, a recommandé aux bénéficiaires de contribuer à la gestion saine du centre, véritable outil de développement. Il a également demandé aux partenaires au développement d'envisager l'érection du CAFORM de Sô-Ava, deuxième sous-préfecture la moins équipée en infrastructures d'éducation, après celle de Zé dans l'Atlantique.

BORGOU-ALIBORI

ASSAINISSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENCIERS

Comme souligné plus haut, l'accès à des équipements et installations adéquates préserve la santé. Mais encore faudrait-il disposer de ces matériels! Et surtout en nombre suffisant pour permettre aux activités d'assainissement d'investir tous les endroits où l'homme vit et travaille, y compris les pénitenciers, pour ne citer que cet exemple. C'est là en tout cas, une des préoccupations des acteurs du Programme d'appui au développement de la santé (PADS). On en veut pour preuve le geste du docteur Kahia-Tani Fouad, responsable adjoint du PADS qui a remis le 27 juin dernier des matériels pour l'assainissement de la prison civile de Parakou.

Ce don est constitué de 3 brouettes, 5 arrosoirs, 4 râteaux, 20 seaux en plastique, 20 heures, 6 cartons de savon palmida, 4 cartons de sardines, 10 boîtes de savon en poudre, 40 sachets d'eau de javel et 10 boîtes de crésil concentré. Cette contribution louable s'inscrit dans le cadre de l'assainissement, de la désinfection, ainsi que de la dotation annuelle en médicaments de la part du PADS par l'intermédiaire de la Direction départementale de la santé.

Recevant ce don, le régisseur de la prison civile de Parakou, Monsieur Samon Abdi Aziz s'est dit très sensible à l'aide matérielle dont le PADS ne cesse de combler son institution.

Il reste à souhaiter qu'ici comme ailleurs, s'opère une évolution positive des comportements individuels et collectifs en matière de respect des règles élémentaires d'hygiène du milieu, gage d'un environnement sain pour tous.

MONO - COUFFO

COMMENT RELEVER LE RENDEMENT DU COTON

Une formation sur le traitement phytosanitaire du cotonnier, s'est déroulée les 29 et 30 juin derniers au CARDER/Mono à Lokossa.

Le directeur général adjoint de la SBEE, Monsieur Luc da Matha a saisi cette occasion pour rassurer les populations

de Porto-Novo que la société prendra les dispositions utiles pour installer des batteries et des condensateurs sur le réseau afin d'éliminer les chutes de tension qui s'observent sur le réseau. Pour Monsieur da Matha, le ministre Kamarou Fassassi peut faire confiance à la SBEE qui a-t-il précisé, est consciente de la nécessité d'améliorer ses prestations.

Le ministre des mines, de l'énergie et de l'hydraulique a exprimé sa satisfaction devant le résultat obtenu et remercié les populations de Porto-Novo et de ses environs qui ont été relativement patientes pendant la durée de la panne.

Dans le Mono et le Couffo, 27.000 ha sont emblavés pour une production prévisionnelle de 27.000 tonnes, soit un rendement d'une tonne de coton à l'hectare pour la campagne 2001-2002, indique-t-on.

On rappelle que lors de la campagne dernière, la production était de 18.475 tonnes pour une superficie emblavée de 21.298 ha soit un rendement de 867 kg à l'hectare.

OUÉMÉ - PLATEAU

RÉSEAU ÉLECTRIQUE DE PORTO-NOVO : LA FIN D'UN CAUCHEMAR

C'est le sourire aux lèvres que les usagers de la SBEE de Porto-Novo et de ses environs ont accueilli la remise en service du réseau électrique, le jeudi 28 juin dernier. Les populations concernées peuvent dès lors brancher sans encombre leurs appareils, tout comme les industries peuvent exercer leurs activités quotidiennes comme par le passé.

Mais que de difficultés il a fallu surmonter depuis la nuit de ce vendredi 18 mai 2001 au cours de laquelle une panne accidentelle s'était produite sur le réseau électrique plongeant du coup, la ville et ses environs dans une obscurité inhabituelle! En effet, le transformateur 63/15 kilovolts de la sous station de Houmien à Porto-Novo avait enregistré une détonation provoquant instantanément l'interruption de la fourniture de l'énergie électrique suivie d'une sévère perturbation dans le système d'alimentation en eau desdites localités.

Informé de la situation, le ministre des mines, de l'énergie et de l'hydraulique, Monsieur Kamarou Fassassi s'était rendu aussitôt sur les lieux de la panne à Porto-Novo. Il a immédiatement entamé avec ses collaborateurs, notamment les responsables de la SBEE, une série de démarches devant permettre de normaliser rapidement la situation. Aujourd'hui, c'est chose faite. Le transformateur a été réparé et remis en service.

Le directeur général adjoint de la SBEE, Monsieur Luc da Matha a saisi cette occasion pour rassurer les populations

de Porto-Novo que la société prendra les dispositions utiles pour installer des batteries et des condensateurs sur le réseau afin d'éliminer les chutes de tension qui s'observent sur le réseau. Pour Monsieur da Matha, le ministre Kamarou Fassassi peut faire confiance à la SBEE qui a-t-il précisé, est consciente de la nécessité d'améliorer ses prestations.

Le ministre des mines, de l'énergie et de l'hydraulique a exprimé sa satisfaction devant le résultat obtenu et remercié les populations de Porto-Novo et de ses environs qui ont été relativement patientes pendant la durée de la panne.

Il a enfin exhorté les travailleurs de la SBEE à redoubler d'ardeur au travail afin de présenter une image positive de leur entreprise.

ZOU - COLLINES

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE À SAVÉ : L'ÉTAT DES LIEUX DES USINES SISES DANS LA LOCALITÉ

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi, Monsieur Lazare Séhouéto était, les 2 et 3 juillet derniers, en tournée à Savé dans le cadre d'un état des lieux des unités industrielles installées dans cette localité. Il s'agit du Complex sucrier (ex-SSS) et de la Société d'exploitation de produits tropicaux (SEPT) qui s'occupe du traitement de noix d'anacarde destinées à l'exportation. L'usine de la SEPT installée à Savé depuis 3 ans appartient à monsieur Loukman Sanni Agatha. La situation générale qui prévaut au niveau de ces deux unités de production se caractérise comme suit: non redémarrage du complexe sucrier, et difficultés minant les plantations d'anacardiers. En effet, pour une capacité de traitement de noix d'anacarde estimée à 20 tonnes par jour, le SEPT ne traite réellement que 2 tonnes. En outre, une spéculation s'observe au niveau de la commercialisation. Cela entraîne le bon appronvisionnement de l'usine de la SEPT.

Face à cette situation préoccupante, le ministre de l'Industrie s'est efforcé de rechercher sur place avec les paysans et les producteurs, des solutions fiables qui sauvegardent les intérêts des uns et des autres. Concernant le complexe sucrier, rappelons que la société est en location-gérance depuis 1999 par le groupe mauricien Mon Loisir sous la direction de M. Marie-Philippe Dunienville. À l'heure actuelle, rien ne permet d'affirmer qu'il est possible de démarrer la production du sucre en fin 2002 comme initialement prévu. Car le Groupe Mon Loisir est en proie à de sérieuses difficultés techniques. Les 5.000 ha de canne à sucre ayant, selon Monsieur Dunienville, été détruits, il a fallu, en septembre 1999, 140 tonnes de boutures pour planter quelques 250 ha de canne à sucre. Peu après, le Groupe SIFCA associé de Mon Loisir s'est retiré. Le Groupe Béninois également.

On devrait alors arrêter définitivement les travaux. Mais l'Etat béninois ne partageait pas cet avis. Il décidera d'injecter de l'argent pour donner une bouffée d'oxygène à la société. Mon Loisir de son côté, entreprend la recherche d'investisseurs potentiels.

À la date du 30 juin 2001, 900 ha ont été labourés dont 625 ont pu être plantés. Le labour et la plantation n'ont démarré qu'en mai dernier à cause du système d'irrigation qui était défaillant.

Tout en étant conscient que les conditions de travail ne sont pas satisfaisantes, le ministre de l'Industrie a exhorté tout un chacun à comprendre que le complexe sucrier malgré son importance, n'est pas encore économiquement rentable.

É. Dégla

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements

"LA CROIX DU BENIN"

B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19

COTONOU

(République du Bénin)

Compte :

C.C.P. 12-76

C O T O N O U

Directeur de Publication

BARTHÉLEMY

ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 922

Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Soutien 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)

Abonnement de Biscuitier 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)

Abonnement d'Amiété 20.000 F CFA et plus (200 FF)

100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

• Bénin 3.720 F CFA

• Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo 5.760 F CFA

• Guinée 5.760 F CFA

• Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A 5.760 F CFA

• France 5.760 F CFA

• Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone 7.560 F CFA

• Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie 12.600 F CFA

• U.S.A 9.480 F CFA 94.80 FF

• Amérique (Nord, Centrale, Sud) 10.200 F CFA 102.00 FF

• Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège) 8.520 F CFA 85.20 FF

• Canada 10.200 F CFA 102.00 FF

• Chine 12.600 F CFA 126.00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

ASPECTS MULTIFORMES DU RÉGICIDE DANS LES ROYAUTÉS BÉNINOISES PRÉCOLONIALES

Le régicide ou mise à mort volontaire du roi est une pratique coutumière beaucoup plus répandue qu'on ne le croit en général. Il revêt cependant des formes variées dans des conditions particulières d'un milieu à l'autre. À cet égard, nous proposons une typologie en trois parties : la première concerne le cas du régicide informel et non institutionnel ; ensuite, le régicide rituel de type yoruba, structuré de façon précise et imposée ; enfin le régicide rituel suggéré.

LE RÉGICIDE INFORMEL

Dans maintes royaumes, il existe une forme non institutionnalisée de régicide, qui se distingue de ceux dont nous parlerons plus bas par son caractère non rituel. En effet, l'abus de pouvoir pouvait conduire à l'élimination physique du souverain à partir d'un complot perpétré contre lui, en général par une partie du milieu princier auquel il appartenait. Aucune disposition coutumière particulière précise ne réglemente officiellement un tel procédé qui relève de la discréption des princes. Tel est le cas dans la royaute de Toli-Bosito au sein de laquelle les intrigues, variées et les assassinats se donnent libre cours ; mais ceux-ci ne sont jamais nécessaires puisque les conjurés ont toujours recours aux enveloppements, soit par distance. Il en est de même dans la royaute hula d'Aghannakin où après des conseils non suivis par le roi, des princes outrés en arrivent à se débarrasser de lui par les moyens occultes. Ils estiment que les mauvais actes d'un souverain entachent leur honabilité et portent préjudice à leur crédibilité. N'appartient-il pas l'ancêtre est Méto Avusun, le premier souverain d'Aghannakin¹.

Il est, à coup sûr, d'autres royautes qui ont connu ce type de mise à mort informelle et officieuse du souverain. Il convient de les repérer pour pouvoir mettre en relief des différences, des variantes et des nuances. À l'époque actuelle de la recherche, cette forme de régicide ne semble pas être particulièrement une pratique ethnique ou à une aire culturelle donnée, contrairement au régicide rituel imposé.

LE RÉGICIDE RITUEL ET SON IMPOSITION

Nous avons déjà consacré une étude au régicide rituel imposé dans l'aire culturelle yoruba où on le rencontre surtout, ou peut-être exclusivement². Nous nous contenterons ici de n'en faire qu'un rappel succinct. Nombreuses sont les royautes yoruba dont les membres de la cour, tout puissante, sont allergiques aux longs règnes, à la tyrannie, ou à un quelconque abus de pouvoir. Institutionnel et régulièrement organisé, le régicide a ici une valeur à la fois officielle et morale, avec même des aspects théâtral. Lors du sacre, il est généralement rendu au prince une petite calotte contenant plusieurs ingrédients dont des œufs de perroquet. Il lui est notifié qu'elle est destinée à le faire partir du trône le jour où le peuple n'aura plus besoin de lui. Cette pratique comporte des nuances d'une

réion à l'autre. Dans tous les cas concernés, il est imposé alors qu'ailleurs, les proches du roi se contentent de le suggérer, d'en montrer au souverain le bien-fondé.

LA DISCRÈTE SUGGESTION DU RÉGICIDE RITUEL

Le cas le plus représentatif ici est celui des *mar'i'nuwo* ou rois de la modeste royaute wao de Mari'ngihu³ dans la région de Tanguïé (Atacora). Les causes de la demande de la disparition du souverain ne concernent nullement une quelconque tyrannie ou des comportements relationnels répréhensibles comme dans les cas précédents. En effet, lors de son sacre, tout *mar'i'nuwo* se voit toujours clairement et impérativement notifié qu'il doit désormais faire montre d'une justice sans failles placée sous le sceau du sacré, et se considérer comme un aïd d'ordures sur lequel tout le monde viendra « déposer » ses problèmes et sa mauvaise humeur. L'usurpation du trône et la tyrannie n'ont jamais eu droit de cité dans le royaume. Si l'impunité des princes yoruba de lignages royaux rivaux les a souvent conduits à éliminer rituellement le souverain régnant, il n'existe rien de tel dans la royaute de Mari'ngihu. L'on comprend que les raisons du régicide ici soient à chercher ailleurs en dehors de ce schéma devenu classique.

Deux raisons peuvent être à l'origine du régicide d'un *mar'i'nuwo* : son extrême vieillesse ou son excessive longévité au pouvoir. Dans la conception des habitants de ce royaume, si le grand âge est valorisé comme véhiculant sagesse et pondération, la trop longue espérance de vie pour un homme au sommet de la hiérarchie politique est susceptible de naître à l'efficacité de ses initiatives et prestations. S'extérioriser au pouvoir est aussi nuisible car il entraîne routine et sécheresse, naissant toute capacité de renouvellement des idées et d'innovations ; l'un ou l'autre des deux cas engendre de façon diffuse, une sorte d'impunité à gerer efficacement le royaume. Alors, ceux de la cour qui font partie de ses plus proches collaborateurs vont le voir en délation pour s'entretenir avec lui de l'inutilité qu'il y a, pour un souverain trop âgé ou ayant gardé pendant trop longtemps le trône à vouloir y persister. Beaucoup moins qu'une injonction ou une imposition, le contenu de l'entretien se ramène à une simple conversation à laquelle le roi lui-même prend part de façon banale et tout à fait ordinaire, comme s'il ne s'agissait pas d'un sujet aussi grave que celui qui consiste à lui demander de s'effacer du trône... de la vie : un régicide habituellement commençé en suicide, puisque l'on demande ainsi au roi, sous forme détournée et déguisée de « s'avaler lui-même », comme cela a été dans cette société. Les auteurs d'une telle démission, eux, l'expriment autrement, à demi-mot dans un langage

fait d'euphémismes. Le roi comprend et apprécie le bien-fondé de la démarche qu'il ne conteste jamais. Peu après cet entretien, il annonce à son peuple le jour de l'organisation du *kaaki-kpêembu*, littéralement traduisible par grande cérémonie ou grand sacrifice. Il consiste en une véritable fête où l'on fait bombarde et où coule à flots la bière de mil. Le roi fait tuer beaucoup d'animaux à cette occasion. Si les principaux invités sont en priorité les gens du pouvoir — chefs de clans, de villages et collaborateurs directs du roi — il est loisible à n'importe quel de ses sujets, de venir non pas seulement pour assister, mais aussi pour prendre part à ce grand festin dont nul n'ignore la signification. Si, en outre, tout se passe dans la joie et même dans l'allégresse, il n'y a ni tam-tam, ni chansons pour agrémenter cette grande cérémonie, toujours unique en son genre puisqu'il n'a pas d'autre rapport avec les autres cérémonies royales ou avec celles qui existent par ailleurs dans la société⁴.

Il est aisé de constater que chaque fois qu'il a lieu cette grande cérémonie, le souverain meurt peu après. Parmi ceux qui ont eu à l'organiser, le nom du roi Tasi dit Kasikabika est souvent cité. En outre, le *kaaki-kpêembu* honore le courage de celui qui a osé l'accomplir, qui ce soit spontanément ou sous la timide suggestion des collaborateurs. On chante les louanges, la mémoire collective vénérée son nom.

CONCLUSION

La pratique de la mise à mort du souverain pour des raisons diverses est faite de nuances et de variantes qui montrent la diversité des attitudes et des regards projetés d'un milieu à l'autre sur un problème aussi grave et aussi préoccupant pour les cours royales. Aucune royaute n'en est au monopole ou l'exclusivité, et il faut pourtant les travaux ultérieurs dans le sens de l'identification d'autres modèles pour l'établissement d'une nouvelle typologie différente de la nôtre, et qui soit un progrès dans la recherche, c'est-à-dire une contribution.

NOTES

(1) IROKO (A.F.) : *Les Hula du XVI^e siècle*.
Cotonou, Les Nouvelles Éditions du Bénin, 2001, 125 p. Voir p. 137.

(2) IROKO (A.F.) : *Mosquées d'Aïsso*.
Tulé, 1998, 270 p. Voir p. 152-156.

(3) Si le nom authentique est bien Mari'ngihu, il a été déformé pour la suite en Maninghu.

(4) Nous remercions très chaleureusement le jeune historien Wakanou Sagoua pour sa précieuse contribution à l'élaboration de ce chapitre.

PLANTES MEDICINALES



OIGNON

antiseptique du sang, un régénérateur du système nerveux, et un curatif de la peau et du système pileux ; que le phosphore favorise le travail cérébral ; que la silice fait les os solides et les artères souples (y penser en cas d'arthrose-sclérose, notamment) ; que la chaux fortifie le squelette, les muscles, etc., on admettra que l'oignon puise richement

ces intéressantes propriétés, auxquelles on ajoutera celles de faciliter le sommeil, de contribuer à la digestion des farineux (lentilles, haricots, fèves), d'être diurétique, et celles de rendre la vie impossible aux ascaris et oxyres.

On sait qu'une infection se propage surtout en terrain acide, or, avec ses sels de soude et de potasse, l'oignon est un générateur de base ; il contribue donc à l'acidification du sang et des humeurs qui ainsi se défendent mieux contre une quelconque invasion toxique. Provocant l'élimination de certains chlorures en surcroit, l'oignon peut résorber adhérence, épanchements sérus, asciites. A la condition, bien entendu que le foie ne soit pas trop dégradé par suite d'une cirrhose très avancée, d'un cancer, etc. Le docteur H. Leclerc cite le cas d'un Sénegalais qui « traita pour une péricardite et une pleurésie (survenues à la suite d'une angine diphthérique), avec cédème des membres inférieurs et albumine ; l'analyse du sang avait révélé une grande anémie. Le malade absorba six oignons crus, chaque jour, et, au bout de huit jours, le volume de l'urine tripla, les épanchements se résorbèrent et l'élimination des chlorures se fit normalement.

D'autres observations scientifiques menées viennent de confirmer les propriétés de l'oignon dans le traitement du diabète. Apparemment, l'action de l'oignon serait comparable à celle de l'insuline (effets hypoglycémants). Les résultats, si peu probants à l'origine de la baisse du taux de sucre dans le sang, ce n'est pas en se substituant à la sécrétion pancréatique, ainsi que le fait l'insuline, mais en stimulant, par la glucokinase qu'il contient, l'organisme lui-même qui prend sa fonction interrompue ou ralente. Il est également de noter que certains auteurs proscrivent l'oignon du tableau diabétique, sous prétexte qu'il contient des sucre. Ces sucre, qui confèrent du reste à l'oignon des propriétés secondairement laxatives, ne nuisent nullement au diabète car ils sont vivants et directement assimilables.

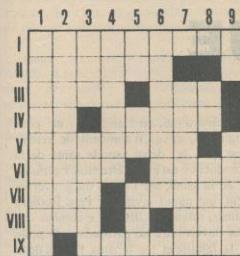
Autre propriété confirmée par l'épreuve scientifique : celle d'agir préjudiciable à la conservation des essences végétales qui donnent à l'oignon sa saveur, généralement agréable au palais du naturaliste. Cette essence, très volatile, est un remarquable désinfectant naturel, elle s'élimine par les reins qu'elle stimule. Par l'odeur qu'il renferme également, l'oignon décongestionne les ganglions lymphatiques, contribue à l'équilibre glandulaire, à la stimulation du système immunitaire, favorise l'assimilation et l'augmentation des échanges cellulaires. Il est donc indiqué dans le rachitisme, le lymphatisme, la tuberculose, les maladies de la peau, l'obésité.

Il est notoire que l'oignon est bien pourvu en vitamines A, B, C, en fer, soufre, phosphore, silice, iodé déjà déminéralisé, chaux, potassium, sodium, etc. Si l'on considère que le soufre est un rend de multiples services. Couplé en deux et respiré fortement, il peut stopper une crise de nerfs ; en tous cas, il éloigne les moustiques. Si quelqu'un est frappé de congestion, lui en frotter les tempes immédiatement, puis hacher un bon kilo d'oignons cius que l'on appliquera aux pieds. Ce cataplasme qui est laissé 8 à 10 heures en place est également très efficace pour tous les troubles congestifs de la moitié supérieure du corps. Nous l'avons même vu compléter très heureusement le traitement naturel de la ménigrité. Toujours le même cataplasme, appliqué sur le bas-ventre, facilite l'émission d'urine et réduit l'inflammation totale ou partielle. Mis sur le front, il atténue la migraine. En y ajoutant un peu de sel marin, on peut le poser sans crainte sur une brûlure. Ce mélange, complété par des cataplasmes d'argile, est utilisé pour faire disparaître les verrues. Que faire en cas de piqûre d'insecte ? Eh bien, voilà : frotter l'endroit irrité avec un morceau d'oignon ; l'effet est rapide et sûr.

On se demande souvent comment réaliser un pansement à la fois antiseptique, léger et facile à décoller. En voici un, merveilleux. Entre chaque couche de l'oignon se trouve une pellicule très mince et transparente ; voici notre pansement : prélever délicatement cette pellicule et l'appliquer immédiatement sur la plaie, la coupe, la brûlure, l'ulcère à protéger. Ajouter un morceau de gaz et bander ensuite. Ce pansement est absolument exempt de toute impureté, de tout germe nocif.

UN PEU DE DISTRACTION

MOTS CROISÉS N° 21



HORIZONTALEMENT

- 1. Se laisse conduire docilement. — II. Ont toujours leur place dans l'isba. —

III. S'éclaire à giorno. Il y naquit un roi très populaire. — IV. Initiales de l'auteur du Nabab. Vida absolu. — V. N'apporte aucune recette nouvelle. — VI. Entre deux vins. Devient de plus en plus rouge. — VII. Premier temps d'un mouvement régulier. À sa souris attachée à la ferme. — VIII. Classe un numéro. Direction de Hambourg. — IX. Mis à mort.

VERTICALEMENT

- 1. Précède parfois de peu une séparation brutale. — 2. Se reproduit dans un atelier. — 3. Peut rapporter beaucoup comme coûter cher. Engendre trop souvent un amour excessif. — 4. Se débute en tranches succulentes. — 5. Article. En épelant : éprouve. Affluent du Rhin. — 6. Ses tapis sont célèbres mais ses roses sentent le pétrole. — 7. Ne risquent pas de perdre leurs sabots en courant. — 8. Note. Bataille célèbre. — 9. Conjonction. Vin généreux.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

RÉPONSE AU JEU LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N° 4/ 2001
paru dans notre livraison n°773 du 22 juin 2001

Exampons ce tableau :

1^{re} ligne : a - 5 ≥ 1 ou $a \geq 6$
3^{re} ligne : a - c - 2 ≥ 1 ou $a \geq c + 3$;
11 - a ≥ 1 ou a ≤ 10 ; 11 - (a+b) ≥ 1 ou $a+b \leq 10$

On a donc $6 \leq a \leq 9$ puisque $b \leq 1$ 5^{me} ligne : $b - 2 \geq 1$ ou $b \geq 3$ 7^{me} ligne : $c - b + 1 \geq 1$ ou $c \geq 4$ 9^{me} ligne : $5 - c \geq 1$ ou $c \leq 4$

Récapitulons : Les valeurs du tableau ne dépendent que des paramètres a, b, c, soumis aux contraintes suivantes :

$$c \leq 4 ; b \leq c ; a \geq c + 3 ; 6 \leq a \leq 9 ; a + b \leq 10$$

Cela nous conduit aux différents cas ci-dessous :

c = 1 ; b = 1 ; a = 6, ou 7, ou 8, ou 9... } 4 solutions

c = 2 ; b = 2 ; a = 6, ou 7, ou 8... } 4 solutions

b = 1 ; a = 6, 7, 8, 9... } 7 solutions

c = 3 ; b = 3 ; a = 6 ou 7... } 2 solutions

b = 2 ; a = 6, 7, 8... } 9 solutions

b = 1 ; a = 6, 7, 8 ou 9... } 7 solutions

c = 4 ; b = 4 ; a = c + 3 = a ≥ 7 mais alors a + b > 10 : pas de solution

b = 3 ; a = 7... } (a ≥ c + 3 élimine le cas a = 6)

b = 2 ; a = 7 ou 8... } 6 solutions

b = 1 ; a = 7, 8 ou 9... } 6 solutions

Au total 26 solutions

Donnons-en un exemple pour chacune des quatre valeurs de c.

c = 1 ; b = 1 ; a = 6	c = 2 ; b = 2 ; a = 8	c = 3 ; b = 1 ; a = 9	c = 4 ; b = 3 ; a = 7
15 - 6 - 9 - 1 - 10	15 - 8 - 7 - 3 - 10	15 - 9 - 6 - 4 - 10	15 - 7 - 8 - 2 - 10
8 - 3 - 5 - 4 - 1	7 - 4 - 3 - 1 - 2	6 - 4 - 2 - 1 - 1	5 - 1 - 4 - 1 - 3
7 - 3 - 4 - 5 - 9	8 - 4 - 4 - 4 - 8	9 - 5 - 4 - 5 - 9	10 - 6 - 4 - 3 - 7
1 - 2 - 3 - 1 - 2	2 - 2 - 4 - 1 - 3	3 - 2 - 5 - 3 - 2	4 - 2 - 6 - 2 - 4
6 - 1 - 7 - 4 - 11	6 - 2 - 8 - 3 - 11	6 - 3 - 9 - 2 - 11	6 - 4 - 10 - 1 - 11

BONS MOTS, CITATIONS ET PROVERBES

Humour

L'écrivain américain Mark Twain (1835-1910) :

— Le lit est l'endroit le plus dangereux du monde : quatre-vingt-dix pour cent des gens y meurent !

Quant à Jean Rostand, biologiste français (1894-1977), il a écrit :

— «Les hommes qui disent qu'ils dorment comme des enfants n'en ont certainement jamais eu».

Citations

Thème : l'homme

— «Chaque homme est une histoire qui n'est identique à aucune autre» (Alexis Carrel, chirurgien français, 1873-1944). Alexis Carrel est l'auteur du célèbre

ouvrage philosophique *L'Homme, cet inconnu*, paru en 1936. En tant que chirurgien, il réalisa d'intéressantes expériences sur la greffe des tissus et des organes et sur leur survie en dehors du corps humain. Prix Nobel de médecine 1906.

— «L'homme le plus fort du monde entier, c'est celui qui est le plus seul!» (Henrik Ibsen, écrivain norvégien (1828-1906), auteur de drames d'inspiration philosophique et sociale. Quelques titres : *Maison de poupées* (1879), *Les Revenants* (1881) et *le Canard sauvage* (1884).

Proverbes

— «Travaille et tu deviendras fort ; assieds-toi et tu sentiras mauvais» (Proverbe berbère).

— «Le compagnon de la femme est l'homme, le compagnon de l'homme est le travail» (Proverbe latin).

FAÇONS DE PARLER

À PROPOS DE ... veste

Le mot *veste* vient du latin «vestis» qui signifie tout simplement vêtement. Mais peu à peu, la veste a désigné ce vêtement masculin ouvert devant pour couvrir uniquement le torse. Chez les militaires par exemple, la veste prendra selon les régiments le nom de dolman ou houqueton. Et puis, comme toujours la mode s'empare du modèle et raccourcit la veste militaire. La veste se fit alors courte ou longue, droite ou croisée. Elle devint jaquette ou blazer, spencer ou boléro, plus sportive, elle se transforme en cardigan, gilet, puis imperméabilisée en parka, anorak ou canadienne pour les grands froids. Veste d'intérieur, de pyjama, en tweed, en laine ou en daim, elle est devenue un objet souvent indispensable dans une garde-robe.

Mais d'où viennent alors des expressions comme *retourner sa veste*, *prendre ou ramasser une veste*? Tout est souvent une question de mode. Au début, on tournaît casaque, puis on a retourna sa jaquette et aujourd'hui on retourne sa veste ; dans les trois cas cela signifie que l'on prend un avis opposé à celui que l'on émettait précédemment et cela est particulièrement vrai en période électorale. À ce sujet, justement prendre ou ramasser une veste pendant les élections ou un examen signifie perdre les élections, rater un examen mais parfois la veste est trop lourde à porter et aujourd'hui, on parlerait de déclotûture !

complémentaires regroupées dans un même lieu. Ainsi se sont formés des complexes sidérurgiques ou agro-alimentaires. D'autres complexes sont nés dans de nombreux pays dans les années 60, avec le développement du tourisme. C'est ainsi que se sont créés les complexes autoroutiers qui regroupent différentes autoroutes ou les complexes touristiques qui rassemblent dans un même lieu des hôtels et des activités liées au tourisme. Quant aux complexes urbains, c'est le nom que l'on donne aussi aux grands ensembles et à ces lieux plus connus sous le nom des cités dans les grandes villes.

LE BON LANGAGE

«Balade» (BALADE) ou «ballade» (BALLADE) ?

Avec un seul «L» «balade» signifie, en français, une promenade sans but déterminé. Les mots dérivés : «balader», «baladin⁽¹⁾» et «baladeuse» ont la même orthographe.

Quant au nom «ballade» avec deux «L», il désigne un genre de poème composé généralement de trois strophes suivies d'une demi-strophe nommée «envoie». La ballade était une forme de poème très répandue au XIV^e siècle.

Il existe aussi dans le domaine musical des ballades, notamment pour piano.

⁽¹⁾Un baladin a tout d'abord été un danseur de ballet, puis un comédien ambulant.

Ne pas confondre avec «paladin» avec un «P» comme initiale : chevalier errant, devenu par la suite un nom pour désigner un homme animé de sentiments généreux et chevaucheresques... un redresseur de torts.

AUTOUR D'UN MOT : complexe

Qu'il soit *adjectif* ou *nom*, le mot *complexe* conduit parfois à des explications... complexes et pour cause puisque l'un des sens du mot est difficile, compliqué. Le mot vient du latin «complecti», contenir. À l'origine une question, une phrase ou un problème complexe est une question, une phrase ou un problème qui réunit, qui contient des éléments différents. Par opposition, le contraire d'une phrase complexe par exemple est une phrase simple, la plus simple étant celle qui contient juste un sujet et son verbe. L'adjectif s'est peu à peu transformé en nom, notamment dans certains domaines scientifiques.

*

*

À propos du nom «avion»

Quand le nom «avion» est associé à un autre nom, les deux mots sont séparés par un trait d'union : des avions-citernes, des avions-écoles (avec trait d'union).

Mais on écrira : des avions ravitailleurs sans trait d'union entre le nom «avion» et l'adjectif «ravitailleur».

NATION

SANTÉ DE LA FAMILLE OU SANTÉ DE LA REPRODUCTION : LE DÉBAT CONTINUE

(Suite de la première page)

avait présenté le point de vue d'un médecin catholique madame Edwige Adékambi Domingo accompagné d'un commentaire de l'abbé Raymond Goudjo, directeur de l'Institut des artisans de justice et de paix. Il y a lieu de se rappeler aussi des rencontres organisées par le docteur Marina d'Almeida épouse Massougoudji, professeur de cardiologie, ministre de la santé qui a cédé son fauteuil au docteur Yvette Céline Kandissouon Seignon. Ces rencontres ont donné lieu à des débats et des points de vue dont celle du prélat de Porto-Novo qui n'a pas maché ses mots face à la publicité autour du condom. Si les positions du clergé sont franches et claires, il est très regrettable que les catholiques n'osent pas entrer dans le débat.

Les chrétiennes et chrétiens catholiques qui ont pris position ont ignoré les enseignements de l'institution qui est l'Eglise et dont ils sont membres. Ils font partie certainement de ces chrétiens catholiques qui mettent des cloisons étanches entre leur foi et leurs comportements dans la société (milieu professionnel, parti politique, milieu communautaire, quartier, village...). Il est temps que les chrétiens catholiques sortent de leur léthargie et osent entrer dans le débat. Ceci est très important et très urgent puisque le docteur Céline Yvette Kandissouon Seignon, ministre de la santé donne le ton. En effet, dans le quotidien le Béninois N° 343, il est mentionné que le nouveau ministre de la santé a adressé une correspondance à la conférence épiscopale béninoise l'informant de la visite d'un préteur du nom de Bernard Joanaïs sur invitation du gouvernement. Il semblerait que cette visite s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la collaboration des responsables religieux avec les professionnels de la santé sur la question de la lutte contre le Sida et la Santé de la Reproduction. Il paraîtrait aussi que, dans le cadre de ses activités, le préteur Joanaïs doit rencontrer le clergé béninois au cours de son séjour qui s'étend du 02 au 21 juin 2001.

Puisque le nouveau ministre de la santé qui est chrétienne catholique fait appel à un préteur Bernard Joanaïs, un étranger (pour venir convaincre les prélates béninois), en tant que chrétien catholique, médecin de santé publique, professeur de santé publique communautaire, je voudrais partager avec ceux qui le veulent mes points de vue.

Pour commencer, il est regrettable que notre beau, bon et paisible pays soit le lieu privilégié «d'évangélisation» de prophètes (vrais ou faux prophètes). Ceux-ci défilent dans nos villes et campagnes pour apporter la bonne nouvelle aux paisibles populations (qui autrefois étaient considérées comme des sauvages). Ces porteurs de bonnes paroles s'arrangent de façon «bizarre» pour débarquer chez nous au Bénin pour des activités qu'ils sont incapables, voire incompétents, à mettre en œuvre chez eux. Le Bénin leur paraît être la bonne terre (terre fertile) pour recevoir les déchets. Les Béninois sont accueillants mais pas des «tâches».

Comment un préteur (s'il est de l'Eglise catholique) peut se permettre de venir au Bénin sur invitation d'un gouvernement sans que la Conférence épiscopale soit informée ! il y a des règles pour qu'un

prêtre de l'Eglise catholique se rende dans un autre diocèse à plus forte raison dans un autre pays surtout s'il doit rencontrer le clergé. De grâce, les évêques béninois ne sont pas importants qui. Quelle que soit la nationalité du préteur Bernard Joanaïs, il y a des règles élémentaires et de déontologie cléricale auxquelles il aurait pu se conformer ! En ce qui concerne le gouvernement béninois sous couvert du ministre de la santé s'il est vrai comme il est mentionné dans le quotidien (Le béninois), il aurait pu associer les évêques à l'organisation de la visite du préteur surtout que son séjour se situe à une période d'activités intenses pour les évêques du Bénin. L'Eglise catholique est apostolique, une et universelle: ceci est un dogme pour tout laïc chrétien catholique que soit son appartenance ethnique, sociale ou politique.

Pour reprendre le débat sur la santé de la reproduction et la lutte contre le Sida, il convient de revenir sur la rencontre de l'ex-ministre de la santé, le professeur Marina d'Almeida Massougoudji avec le clergé et certains laïcs du diocèse de Porto-Novo conduit par l'évêque du lieu. Il a été démontré au ministre de la santé l'inadéquation et la non pertinence du programme de santé de la reproduction par rapport au programme de santé familiale et spécifiquement du programme de santé maternelle et infantile, planification familiale nutrition et système d'alerte pour une maternité sans risque. L'inadéquation et la non pertinence dans le plan béninois se situent aussi sur le plan culturel, religieux et développement sanitaire.

En se basant sur les 30% résultats obtenus pour l'efficacité du condom tant prôné par le programme santé de la reproduction dans le cadre de la lutte contre le Sida, le prélat de Porto-Novo, Marcel Honorat Leon Agboto, a affirmé que le condom ne servait «trois fois à rien» pour les raisons suivantes :

a) la limitation des naissances: le spermatozoïde peut traverser le condom étant donné la qualité du latex. Un certain condom mis sur le marché béninois serait de qualité douteuse,

b) la lutte contre le VIH: le virus du Sida est 100 fois plus petit que le spermatozoïde aux dires des microbiologistes.

En dehors des affirmations de l'évêque de Porto-Novo (affirmation basées sur des documents scientifiques), des membres du clergé, des religieux et religieuses, des laïcs, en se référant à des pages précises du fascicule «Sante Famille Bénin Politique, Norme et standards du ministère de la santé», ont relevé les contradictions entre la politique sanitaire nationale en matière de santé de la famille et certains objectifs inscrits dans le programme santé de la reproduction.

Aujourd'hui, en l'an 2001 et pour longtemps, ce qu'il convient de retenir c'est que le débat sur la santé de la reproduction est loin d'être clos. Le ministre de la santé, sur l'ordre du gouvernement, qui aurait invité le Père Bernard Joanaïs, relance le débat. Le combat est donc ouvert entre les partisans de la santé de la famille et les tenants locaux de la santé de la reproduction. Ce n'est pas uniquement le combat du clergé mais et surtout celui des laïcs professionnels de la santé, chrétiens catholiques et toutes et certaines volontés pour qui les valeurs morales en particulier celles de la famille existent.

Au Bénin, les pouvoirs exécutifs et législatifs semblent vouloir ignorer les valeurs familiales.

Pourquoi le code de la famille dort-il dans les tiroirs de l'assemblée ?

Pourquoi les députés adoptent-ils la politique de l'autruche ?

Le point de vue du médecin de santé publique. Professeur de santé publique communautaire chrétien, catholique engagé que je suis est le suivant:

1) Chaque fois que l'être humain (homme ou femme) est mis en cause, il est nécessaire de le replacer dans son essence et dans son essence conceptuelle. Et lorsque cette essence est bien comprise, l'être humain est dans son contexte c'est-à-dire son environnement, son cadre de vie. Pour faire l'exercice de placer l'être humain (homme, femme) dans son cadre conceptuel et son cadre contextuel les documents de référence ne manquent pas:

— Depuis la Bible ;

— Puis l'Encyclique du pape Jean-Paul II « Evangelium Vitae » ;

— Les lettres pastorales des évêques du BENIN sur le respect de la vie et de la famille ;

— Sans oublier d'autres écrits d'auteurs béninois sur la culture des peuples du Bénin.

L'ÊTRE HUMAIN DU POINT-DE-VUE CONTEXTUEL

L'être humain (homme, femme), dans le contexte africain en général et béninois en particulier, est toujours placé dans un cadre culturel cellulaire représenté par la famille.

Au Bénin, il est question (et il en sera toujours ainsi) de la famille élargie. Celle-ci comprend tous les descendants d'un même ancêtre soués entre eux par les liens de sang et de sol. Il s'agit du rassemblement de la «famille totale» à origine géographique commune, au patrimoine commun, aux coutumes et manifestations religieuses communes. La véritable grande famille béninoise comprend les membres vivants et morts descendants d'un même ancêtre. Le culte des morts et



des ancêtres demeure vivant dans chaque famille et continue de se célébrer. Il suffit de suivre les annonces nécrologiques: il y a un an, deux ans, cinq ans, vingt ans, que un tel, une telle nous a quittés.

Dans les villes comme Abomey, Allada, Kétou, Porto-Novo, périodiquement des cultes sont organisés en souvenir des morts. Le 1^{er} novembre, pour les catholiques, est consacré à tous les défunts.

C'est dire qu'au Bénin, l'homme, l'enfant se situent dans le contexte Famille. Le Béninois n'est pas identifié par son prénom mais dès que le nom (nom de famille) est prononcé, la personne est immédiatement cadrée, située dans son contexte. Ce contexte est culturel, géographique, ethnique et parfois religieux. Par exemple: Yves Yérima, Yves Amoussou, Yves Eloumi, Yves Agboto sont identifiés par le nom et non par le prénom. On peut situer facilement chacun de ces Yves géographiquement, culturellement, ethniquement. Alors que si je dis:

Yves Dupont, Yves Laffont, Yves Duguet, il me sera difficile de les retrouver en France par exemple. Ils ne seront pas identifiables par le contexte géographique ni culturel (breton, normand etc.).

Au Bénin, identifier une personne par son nom (nom de famille) témoigne des liens entre des ascendants et des descendants. Ceci veut dire que le concept famille ne peut être remplacé dans le cadre de la santé par le concept reproduction. Le Béninois conscient et imbue de sa culture, de son essence contextuelle ne peut accepter le concept reproduction.

Malheureusement de nombreux ressortissants de pays africains en général et béninois en particulier oublient ou perdent leur origine culturelle et se rangent du côté de ceux-là des pays où la famille représente plus rien ou n'existe plus. Chez ceux-là, il n'y a plus la notion de famille et quand bien même elle existe encore, il s'agit de la famille nucléaire (père, mère, enfant). Lorsque le concept famille est abandonné on peut parler de: *production, reproduction à l'instar des artistes qui produisent des œuvres ou des animaux qui se reproduisent*.

Dans le contexte des pays d'Afrique en général et du Bénin en particulier, le concept de reproduction en matière de santé est un barbarisme. Barbarisme inventé par ceux-là qui ne veulent pas que l'Afrique s'en sorte et n'arrêtent pas d'inventer des concepts de régression, d'arrératé et de destruction des cultures des peuples d'Afrique.

L'ÊTRE HUMAIN DU POINT DE VUE CONCEPTUEL

Le terme reproduction dans le domaine de la santé constitue donc un barbarisme sur le plan contextuel. Il en est de même sur le plan conceptuel.

En effet, parler de l'homme (l'être humain: homme / femme) revient à évoyer la notion de vie, de souffle de vie qui font la différence avec la vie des plantes, des animaux, des oiseaux. Le souffle de vie n'est pas une propriété que l'on peut produire ou reproduire. Il n'est pas la propriété d'un individu au point d'être soumis à la reproduction. Personne n'a jamais reproduit le souffle de vie qui est un don de Dieu.

Dans le livre de Genèse il est écrit: «Au commencement Dieu créa le ciel et

la terre puis le jour et la nuit, les eaux, le firmament, la verdure, les arbres, les oiseaux, les bêtes. Enfin Dieu dit: «Faisons l'homme à notre image comme notre image, comme notre ressemblance». L'œuvre créatrice de Dieu a été accomplie dans un ordre pour que finalement l'homme soit en situation de dominer toutes les créatures.

Dieu dit: «que la terre produise des êtres vivants selon leurs espèces, bestiaux, bestioles, bêtes sauvages selon leurs espèces». Dieu vit que cela était bon. Dieu n'a pas dit à l'homme «produisez des êtres vivants». Mais en créant l'homme et la femme, Dieu les bénit et leur dit «soyez féconds, multipliez, emplissez la terre et soumettez-la». soyez féconds, multipliez, emplissez la terre ne veulent pas dire reproduisez-vous. En créant l'homme et la femme à son image et en leur donnant la bénédiction et l'ordre d'être féconds, Dieu les invite à participer à l'œuvre de création. L'homme et la femme participent à la création et non à une reproduction, à une photocopie de ce qui est. L'ordre d'être féconds intime à l'homme et à la femme signifie que la paternité et la maternité humaines sont un lieu et un lien de présence de Dieu dans le monde. Le lieu et le lien de présence dans le monde pour que se réalise l'ordre «soyez féconds» n'est autre que la famille. Ainsi, dans l'Ancien Testament le livre de la Genèse nous situe dans l'essence de l'homme. Dans le Nouveau Testament quant à lui, nous lisons: «Le Verbe s'est fait chair. Il a habité parmi nous». Le Verbe Jésus a été conçu du Saint-Esprit et né de la Vierge Marie. Le Verbe est né et a grandi en âge et en sagesse comme tout homme entre Marie et Joseph, symbole de la famille contexte de naissance de tout enfant. Le Verbe n'a pas été une reproduction de Dieu.

Il ne saurait en être autrement pour les autres enfants de Dieu que sont les hommes et les femmes.

Voici l'homme placé dans son cadre conceptuel c'est-à-dire homme et femme créatures de Dieu créés à l'image de Dieu, participant à l'œuvre créatrice de Dieu. Voici également l'homme placé dans son cadre contextuel à savoir l'homme dans une famille avec un nom de famille où paternité et maternité constituent le lieu où la fécondité prend un sens. Il faut refuser, rejeter la reproduction car s'agissant de l'être humain, les chrétiens catholiques doivent dire avec les évêques, le clergé du Bénin «Ne laissons pas bafouer la famille africaine sur sa propre terre». Pour paraphraser cette affirmation il faut crier: «Ne laissons pas bafouer la famille béninoise sur sa propre terre. Terre de nos ancêtres, terre de notre beau pays le Bénin».

DÉVELOPPEMENT SANITAIRE

De nombreux pays dits développés font semblant de nous aider, de venir nous évangéliser, de venir apporter la morale religieuse en introduisant des concepts qui relèvent d'idéologie matérialiste et, retardent notre développement en général et le développement sanitaire en particulier.

S'agissant du développement sanitaire, le docteur Edwige Adékambi Domingo, à propos de la lettre pastorale des évêques, dit qu'elle nous ramène à 27 ans en arrière. Elle a certainement raison mais avec 12 ans de pratique médicale, elle n'est pas suffisamment informée de l'histoire du développement sanitaire dans le monde.

Les expériences de 31 ans de fin d'études de praticien et d'enseignant, voici quelques repères pour comprendre les stratégies sur le plan mondial, régional et national pour la résolution des problèmes de santé des populations. Ces stratégies ont été celles de l'OMS :

— 1) Dans les années 50 à 60: la stratégie soins de santé locaux a donné des résultats médiocres;

— 2) Dans les années 60 à 70: la stratégie de santé de base a été décevante;

— 3) Dans les années 70 à 80 pour éviter une crise mondiale, l'OMS a lancé un cri d'alarme en ces termes: «Halté à l'injustice sociale en matière de santé. D'où l'objectif social la santé pour tous d'ici à l'an 2000» adopté en 1978 par tous les États membres dont le Bénin. Notre pays le Bénin était représenté à la conférence historique d'Alma Ata. Le Bénin a souscrit à la déclaration d'Alma Ata et il a opté pour la Stratégie Soins de Santé Primaires (SSP).

La SSP est la meilleure voie pour la santé pour tous. Cette stratégie comporte huit volets qu'il n'est pas nécessaire de citer. Parmi ces huit volets ou composantes, il en est une: la santé de la famille. Lorsque l'on veut approfondir les éléments de cette composante voici ce qui en ressort:

— Santé de la mère et de l'enfant (santé maternelle et infantile: SMI);

— Santé du père;

— Santé scolaire et universitaire;

— Santé mentale (les spécialistes de ce domaine estiment qu'il faut en faire une composante).

Cette décomposition du volet santé de la famille tient compte de l'homme (différent des animaux qui se reproduisent) de sa conception dans le sein de la mère jusqu'à la vieillesse, en passant par la naissance, l'enfance, l'adolescence, l'école primaire, secondaire, universitaire et de l'homme au travail.

Le ministère de la santé œuvre toujours pour l'objectif santé pour tous avec comme stratégie, la Stratégie Soins de Santé Primaires. Dans la mise en œuvre de cette stratégie, une place de choix est réservée au programme de Santé Maternelle et Infantile (Planification Familiale, Nutrition). Ceci est justifié par les indicateurs de suite tels que:

— Mortalité infantile 94 o/oo;

— Mortalité infantile-juvénile 167 o/oo;

— Mortalité maternelle 498 o/oooo.

À ces indicateurs s'ajoutent la situation sanitaire des enfants fragilisés par un mauvais état nutritionnel. Ces derniers deviennent des groupes à risque pour le paludisme, les infections respiratoires aiguës et la diarrhée.

Il faut saluer la pertinence d'un tel programme mais on est dérouté et il est difficile de comprendre que les besoins et les problèmes à résoudre débouchent sur un programme de santé de la reproduction.

Les besoins en santé des hommes, des jeunes, des femmes dans les villes, les quartiers et les villages du Bénin ne peuvent justifier nullement le programme de santé de la reproduction dont la dernière évaluation révèle un échec aux yeux des promoteurs.

Si en 1978 le Bénin a souscrit à la Déclaration d'Alma Ata et opté pour la santé pour tous par la Stratégie Soins de Santé Primaires, pourquoi vouloir choisir des voies, des concepts copiés par des cultures où la famille n'est plus ou n'a plus de sens? Pourquoi se soumettre à des idéologies où l'homme n'est plus créature de Dieu, où l'être humain peut être liquidé physiquement, fusillé, égorgé ou abattu avec des manchettes? Que le régime socialiste basé sur le marxisme-léninisme qu'a connu le Bénin serve de leçon à ceux qui l'ont vécu et que cette leçon profite à ceux et celles qui étaient enfants à cette époque historique! La lettre pastorale des évêques «Ne laissons pas bafouer la famille africaine sur sa propre terre» loin de ramener à 27 ans en arrière, invite les chrétiens catholiques et tous ceux qui tiennent à la valeur de la famille à être vigilants vis-à-vis des concepts destructeurs. Le concept santé de la reproduction est un contre courant de l'histoire mondiale du développement sanitaire, de la santé publique et des efforts déployés depuis la conférence historique d'Alma Ata.

Pourquoi s'acharne-t-on à vouloir enseigner à la Faculté des Sciences de la Santé de Cotonou! la santé de la reproduction alors que la santé de la Famille constitue un domaine assez important. De plus, l'analyse du programme de santé de la reproduction est une version déformée et voilée du Programme de la Santé Publique déjà enseigné à la faculté. La réalité c'est que le programme de la santé de la reproduction est soutenu par de gros intérêts financiers et matériels où la vente, la distribution des préservatifs est un objectif primordial. A qui profite les gains de la vente des préservatifs?

Il ne faudrait pas se cacher la face: les pays qui prônent la santé de la reproduction sont en réalité ceux qui n'ont jamais œuvré pour la réussite ou la mise en œuvre effective de la Stratégie Soins de Santé Primaires. Ces pays ont considéré la Stratégie Soins de Santé Primaires comme une stratégie pour les pays en voie de développement.

Peut-on comprendre que l'on finance les programmes santé de la reproduction et de limitation des naissances et que dans le même temps l'on concorde et soutient des projets de retour des Africains de la diaspora devenus Américains, Haïtiens, Guadeloupéens, laics ou religieux au Bénin? La peur de ce qu'ils appellent le «Péril Noir» fait inventer de nouveaux concepts qui contribuent à accentuer notre sous-développement, aujourd'hui remplacé par pauvreté.

Il ne faut pas se laisser faire. Le débat prend et est loin de se terminer. Les chrétiens catholiques et les vrais patriotes doivent entrer dans le débat jusqu'au rejet définitif du concept de santé de la reproduction au Bénin, terre que Dieu aime tant (œuvres plutôt pour la santé de la Famille).

Docteur Yves Hilarion Agboto
Professeur de Santé Publique communautaire
Ancien fonctionnaire de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge à Genève

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LA MORT NE TUE PLUS

« Le Christ est ressuscité. Alléluia ! Aux morts il a donné la vie. Alléluia ! « Ce cri de joie qui retentit dans tous les continents entiers depuis la nuit de pâques rend bien compte de l'événement qui mobilise des milliers d'hommes de par le monde entier, depuis près de deux mille ans : la Résurrection de Jésus, Fils de Dieu, gage de résurrection pour tout homme qui croit en Lui.

La foi chrétienne est bien la seule à proclamer cette vérité d'un homme mort, ressuscité, et qui a donné à tous l'assurance d'une résurrection finale. Aussi ne peut-on pas parler de la résurrection de Jésus sans parler de notre propre résurrection et partant, de notre propre mort.

La mort ! Voilà bien une réalité qui ne laisse personne indifférent et qui, plus est, nous remplit de terreur. En effet, la nouvelle du décès d'un proche (parent, enfant, ami (e), voire «ennemi»...) nous plonge presque toujours dans une grande affliction. Et pourtant, nous ne sommes pas sans savoir que la mort est une réalité inévitale. Le père Vincent Adjanohoun dont le souvenir demeure vivace dans la mémoire de plus d'un, avait raison, lui qui disait dans une de ses homélies : «La mort est la chose la plus sûre et pourtant elle nous surprend presque toujours»⁽¹⁾.

Devant un tel constat, on est en droit de se demander pourquoi les hommes ont tant de mal à accepter la réalité à l'idée de la mort et ce que dénote réellement cette amertume sempiternelle et quasi générale devant la mort de nos semblables.

L'affliction qu'on éprouve à l'annonce du décès d'un des nôtres est certes due à l'attachement à la personne du défunt, au souvenir de tout ce qu'on a pu vivre avec lui, et aussi à l'idée qu'on ne verra plus jamais son visage, à tout ce dont sa mort nous prive, etc. Mais à y voir de près, cette affliction révèle d'autres mobiles : entre autres, on est inquiet pour soi-même. Il faut avouer qu'en réalité, l'annonce de la mort de l'autre nous fait penser spontanément et parfois inconsciemment à notre propre mort dont nous ignorons le moment et les circonstances et à laquelle nous ne sentons jamais près. Cela fait que très souvent, le torrent de larmes qui coulent de nos yeux aux obsèques de nos semblables s'apprête plus à des pleurs sur nous-mêmes que sur les défunt : «Ne pleurez pas sur moi mais sur vous-mêmes et sur vos enfants» (Luc 23, 28) semblent nous dire nos défunt, à l'instar de Jésus.

Il est bon de creuser ces questions pour prendre conscience des mobiles de nos agissements en certaines circonstances.

La fête de la résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ nous offre un creuset de réflexions sur la mort, sur notre propre mort. Jésus, le Fils de Dieu qui a connu la mort et qui l'a vaincue, peut nous en dire beaucoup et à juste titre.

I — JÉSUS FACE À LA MORT

Une lecture quelque peu attentive des Évangiles fait remarquer la liberté souveraine de Jésus face à la mort et plus particulièrement à la sienne propre. Jésus ne s'affole pas devant la mort pas plus qu'il n'en fait un tabou : il en parle ouvertement jusqu'à annoncer à plusieurs reprises la mort atroce qui l'attendait lui-même. Pour plus de précision, jetons un regard attentif sur le chapitre 11 de l'Évangile de saint Jean.

1) Jésus face à la mort de son ami Lazare (Jn. 11, 1)

Le cadre restreint de cette réflexion ne nous permet pas de faire une analyse exhaustive de ce texte dont nous ne retiendrons que deux petits points. À l'annonce de la maladie de Lazare au verset 4, Jésus a répondu que cette maladie ne conduisait pas à la mort tout en sachant que Lazare y laisserait sa vie. C'est dire que, pour Jésus, le substantif «mort» n'est pas synonyme de «cessation complète et définitive de la vie» dans ce contexte-ci. D'autre part, pour annoncer aux disciples la mort de Lazare, Jésus emploie le terme de «repos» : «notre ami Lazare repose, je m'en vais le réveiller» (Jn. 11, 11). Ces propos sont parlés à ceux qu'il a tenus chez Jaire quand il allait redonner la vie à sa fille morte : «la fillette n'est pas morte, elle dort» (Mt 9, 24). Repos et sommeil. Voilà comment Jésus conçoit la mort. Cela ne l'a pas empêché de pleurer de compassion avec les parents et amis de Lazare (Jn 11, 35).

2) Jésus face à sa propre mort.

Jamais homme n'a ainsi parlé de sa propre mort. Les passages abondent dans les Évangiles où Jésus parle de sa propre mort, toujours avec sérénité et un grand souci d'instruire ses apôtres pour qu'ils soient aguerris, le moment venu (Mt 17, 22) Mc 8, 31) (Lc 9, 44). Entre tant d'autres passages, la grande prière de Jésus en Jean 17 est assez évocatrice de son état d'esprit devant sa propre mort. Sa mort librement acceptée doit

procurer la gloire au Père et la vie éternelle à ceux que le Père lui a donnés (Jn 17, 1-2). C'est pourquoi, avant de souffrir la passion le Vendredi Saint, Jésus s'est délibérément déssaisi de sa vie le Jeudi Saint en instituant l'Eucharistie : «Ma vie nul ne la prend mais c'est moi qui la donne» (Jn 10, 18). Quand il a livré son corps et son sang, il avait déjà accueilli sa mort et donné sa vie.

Ce que Jésus nous enseigne sur la mort en sa vie, il l'a vécu dans sa mort. Comprendons donc que la mort, pour nous qui nous réclamons de Jésus, n'est pas le pire des malheurs ni un mal en soi. Elle peut et doit tourner au bien de ceux qui aiment Dieu.

II — REGARD SUR LA MORT

Un petit sondage fait à brûle-pourpoint dans une église m'a révélé que très peu de gens et de chrétiens se familiarisent avec l'idée de leur propre mort. Il y en a même qui tremblent déjà en eux-mêmes rien qu'à l'évocation de la mort ou en entendant exécuter des chants funèbres. La mort est pour eux une réalité funeste, elle serait même le plus grand malheur qu'il faudrait éloigner le plus possible.

Et pourtant on ne peut voir Dieu sans passer par la mort. Certes l'expérience de la mort est unique en ceci que chacun est seul devant sa propre mort. Mais, c'est quand même «le propre de l'homme de se savoir mortel : c'est même sa supériorité par rapport aux animaux. C'est ce qui le fait pleinement homme»⁽²⁾. En cela se trouve pour tout homme la nécessité de se familiariser avec l'idée de sa propre mort et de l'accepter d'avance. Le chrétien plus encore que le simple mortel se doit, non seulement de ne pas avoir peur de la mort, de l'accepter mais plus encore de l'attendre comme un élément bienfaisant. Car, il porte l'espérance d'une meilleure qui ne peut advenir qu'à travers l'entaille de la mort : «La mort est chargée de pratiquer, jusqu'au fond de nous-mêmes, l'ouverture désirée... Elle nous mettra dans l'état organiquement requis pour que fonde sur nous le feu divin»⁽³⁾. Il est beau et précis l'hymne qui nous fait crier vers le Seigneur au temps de l'Avent : «Comment savoir quelle est ta vie si je n'accepte pas ma mort?»⁽⁴⁾.

III — O MORT, OÙ EST TA VICTOIRE ?

La résurrection de Jésus que nous avons récemment fêtée et qui s'est étendue sur les cinquante jours du temps pascal est l'événement fondamental de

la foi chrétienne qui enseigne et soutient notre espérance que ceux qui meurent en Jésus ne subissent pas la fatalité de la mort et ne sont pas perdus. «Le Christ est ressuscité d'entre les morts, préme de ceux qui se sont endormis» (1Co 15,20). Ainsi donc, «en Jésus, nous découvrons que la mort a vraiment une autre face et qu'elle est en fait une nouvelle naissance»⁽⁵⁾. Finie donc pour nous la crainte que notre vie se bute contre la fatalité de la mort. La mort a perdu son pouvoir néfaste et Guillaume de saint-Thierry a su bien écrire que depuis Pâques la mort ne tue plus. Oui, depuis lors, depuis la première pâques, la mort se trouve plutôt «captée pour la plus sublime des opérations de la vie... plénitude et unité en Dieu»⁽⁶⁾.

EN GUISE DE CONCLUSION

«Loué sois-tu, Mon Seigneur, pour notre sœur la mort corporelle...» chantait saint François d'Assise dans son Cantique du Soleil. La précision est de mise ici et on doit la relever. Jésus lui-même énonçait dans l'Évangile : «Ne crains pas ceux qui tuent le corps et après ne peuvent plus rien...» (Lc 12,4). S'il y a une mort qui doit nous terrifier, ce n'est pas celle qui tue le corps mais bien celle qui atteint l'âme, et qui n'est rien d'autre que la mort la plus redoutable, le salaire du péché. Gloire à Jésus qui les a vaincues toutes deux. Ayons recours à lui, car auprès de lui se trouve le rachat, la pleine délivrance. Oui, frères et sœurs en Christ et vous tous hommes et femmes de bonne volonté qui tremblez à l'idée de devoir mourir un jour, «Le Seigneur vous a précédés dans la mort qui vous obséda, vos morts futures; allez donc sans crainte à la vie! Jésus vous a déjà ravi dans sa passion vos sépultures»⁽⁷⁾.

NOTES

(1) Père Vincent Adjanohoun, homélie prononcée en l'église Saint-Michel de Cotonou le 14 décembre 1995.

(2) Père André Le coq, *Le chrétien face à la mort*, Les Editions du Sanctuaire, p. 1.

(3) Pierre Teilhard de Chardin, *Le milieu divin*, Seuil, Paris 1957, p. 94.

(4) Hymne du temps de l'Avent in Prière du temps présent.

(5) Père André Lecoq op. cit. p. 5.

(6) Pierre Teilhard de Chardin, op. cit. p. 94.

(7) Hymne de Pâques in Prière du temps présent.

Père Dosseh K. Alain
Paroisse St Jean-Baptiste de Bassila,
diocèse de Djougou.

LA FACE CACHÉE DE L'ONU QUESTIONS SOCIALES ET FAMILIALES ACTUELLES

par l'abbé Raymond B. Goudjo (archevêché de Cotonou / I.A.J.P.)

(Suite)

L'idée du consensus concu par le holisme est très astucieuse. C'est le propre des nombreuses philosophies trompeuses dont pille l'histoire. Beaucoup se laissent prendre au piège d'une pensée ayant une esthétique superficielle et un attrait aimanté. Vaile que valle il se prennent à défendre des causes "nobles" et voient à peine que ce bel humanisme devient leur propre fossoyeur. La suite de la réflexion de Schooyans nous présente quelques faits incontestablement embalant pour une opinion publique logiquement conditionnée.

III. DES PRÉTENSIONS ONUSIENNES

A la fin du mois d'avril 2001, le Chancelier allemand Schroeder a lancé un pavé dans la mare en souhaitant que le parlement et le conseil européen soient désormais considérés comme le gouvernement central de l'Union européenne, et que leurs décisions obligent tous les États souverains de l'Union qui ne seraient pratiquement que des provinces ou à la rigueur des États fédérés. Avec une fausse surprise, les délégués de l'Union européenne ont accueilli cette proposition avec beaucoup de réserves. Probablement, comme toujours, un jeu politique pour préparer les populations à accepter cette idée. Toujours est-il que Schooyans dénonce déjà tout le manège holistique : rien n'est neutre, mais le principe du "tout est dans tout" avance ses pions en comptant sur la naïveté intellectuelle et l'indifférence citoyenne de beaux.

L'ONU se sert de la structure pyramidale des normes (ceci fait penser à la franc-maçonnerie) prônée par Hans Kelsen, théoricien autrichien du droit. Celui-ci ne reconnaît pas l'existence de la norme fondamentale, mais la fonde sur le pouvoir du plus fort, pris hypothétiquement comme la norme fondamentale (30). C'est ce pouvoir qui de droit, peut édicter et imposer une hiérarchie de normes à sa convenance. Au regard du monde, les tenants du holisme s'emploient à faire de l'ONU, patronnée par le pouvoir régional des États-Unis, la norme fondamentale qui, par effet pyramidal, soumettrait les Etats-Nations au diktat des lois.

Schooyans, après un long développement sur la question, arrive à une première conclusion :

"Or, précisément parce que cette norme fondamentale ultime est hypothétique, c'est l'Etat mondial qui, de fait, en recueille et en exerce les fonctions. Cette concentration extrême de pouvoir est déjà en train de se faire sous nos yeux incrédules. Le super-Etat en train d'émerger sera le directoire anonyme, dont les rouages seront légion. Les totalitarismes "classiques" du XX^e siècle avaient des dictateurs parfaitement visibles, et leurs régimes se donnaient des institutions qu'il était loisible de décrire. Le nouveau totalitarisme qui est entrain de se mettre en place au nom de l'ordre juridique international, est un totalitarisme collectif, anonyme, sans visage. C'est un totalitarisme dont la puissance illimitée se défracte dans des tribunaux..., mais aussi dans la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, dans l'AMI (Accord Multilatéral sur les Investissements), dans des ONG, dans les réseaux médiatiques mondiaux, dans des organisations régionales enfin, comme l'Union européenne. Tous font pression pour accélérer le processus de centralisation mondiale x⁽³¹⁾.

Voici un exemple pour comprendre un peu plus la façon dont l'ONU étend ses tentacules totalitaires, voyons un peu le contenu de la fameuse "Charte de la Terre".

LA CHARTE DE LA TERRE

D'après Schooyans, "Les égarements de l'ONU en matière de droits de l'homme peuvent être illustrés par un autre exemple qui appelle une grande vigilance. En voie finale d'élaboration, la Charte de la Terre confirme que l'ONU est déterminée à défaire la Terre et à déascalier l'homme⁽³²⁾. Cette Charte plonge ses racines dans la Conférence des Nations unies sur l'environnement de 1972 à Stockholm pour culminer dans le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro de 1992 que réclamait avec instance la Commission Brundtland dans le but de créer une nouvelle charte consacrée à la place de l'homme dans le développement durable". Aujourd'hui, il existe un Conseil de la Terre composé de quelque vingt-cinq membres. "Ce groupe comprend, dit Schooyans, des personnalités aussi célèbres que Toumani Touré, Kamla Chowdry, Mercedes Sosa, la princesse Basma Bint al-Tal, Ruud Lubbers, Mikhaïl Gorbatchev. Au terme de la réunion au siège de l'UNESCO en mars 2000, monsieur Gorbatchev souhaitait que la Charte devienne le "décalogue de la nouvelle éthique globale". Le chef de ce groupe est un vétérain de l'ONU : Maurice Strong. Il souhaite et espère que la Charte de la Terre sera accueillie comme l'a été la Déclaration de 1948. Cette Charte devrait donner lieu à un code universel de conduite et devrait remplacer les codes moraux des religions traditionnelles et les valeurs actuellement reconnues » (33).

Qu'on ne s'y méprenne pas en lisant le préambule et les principes encore au brouillon du code de la Terre. Imprégné du Nouvel Âge, dont le dieu est Gaïa, la place de l'homme est insignifiante ; elle est parcellaire. L'homme n'est qu'un fragment évolutif et subordonné à la Terre (Gaïa) qui définit et détermine son devenir ; l'homme ne transcende plus le monde ambiant parce qu'il est fait pour mourir. La portée anthropocentrique de la personne humaine est abandonnée ; l'homme, à présent, doit reconnaître le droit des animaux et de la terre et s'y soumettre comme un objet quelconque parmi tant d'autres. Michel Schooyans nous livre l'explication suivante :

"Le mot anglais sustainable (ainsi que le mot espagnol sostenible) — qui on traduit habituellement, mais maladroitement — apparaît à une vingtaine de reprises dans le texte. Il signifie que le critère ultime de tout programme politique, économique, social, etc., est imposé par ce que l'on présente comme des contraintes déterminées, nécessaires, imposées par la Terre à tout ce qui s'y trouve" (34).

Quelques éléments extraits du brouillon de ce Code en disent long sur le projet réducteur et totalitaire :

Dans le préambule, on lit entre autres :

"L'humanité est une partie d'un vaste univers évolutif.. Le milieu ambiant global, avec ses ressources finies, est une préoccupation commune pour tous les peuples. La protection de la vitalité, de

la diversité et de la beauté de la Terre est un devoir sacré..."

"Les modèles dominants de production et de consommation causent la dévastation de l'environnement, l'épuisement des ressources et une extinction massive d'espèces... Une augmentation sans précédent de la population humaine a surchargé les systèmes économiques et sociaux..."

Voici dans les principes ces quelques lignes suggestives :

"Reconnaitre que tous les êtres sont interdépendants et que toute forme de vie, indépendamment de son utilité, a valeur pour les êtres humains..."

"Assurer l'accès universel au soin de santé qui favorise la santé reproductive et la reproduction responsable..."

"Assurer que l'information d'importance vitale pour la santé humaine et la protection de l'environnement, incluant l'information génétique, soit disponible dans le domaine public."

"Assurer l'égalité et l'équité de genre comme pré-requis pour le développement durable et assurer l'accès universel à l'éducation, le soin de la santé et l'opportunité économique."

"Assurer les droits humains des femmes et des filles et mettre un terme à toute la violence contre elles."

"Fortifier les familles et garantir la sécurité et l'éducation amoureuse de tous leurs membres..."

"Reconnaitre que la paix est l'intégrité créée par les relations correctes avec soi-même, d'autres personnes, d'autres cultures, d'autres formes de vie, la Terre et avec le tout plus grand, dont nous sommes partie..."

Il y a beaucoup de commentaires à faire sur cette vision totalement enveloppée du Nouvel Âge et même gérée par la scientologie. Mais arrêtons-nous à ceci : "En cautionnant la Charte de la Terre, l'ONU cautionne ce remake — cette nouvelle naissance du scientisme darwinien complété par l'eugénisme de Galton. La Charte est en effet traversée par l'idée de sélection : non seulement la sélection naturelle telle que la présentent Malthus et Darwin, mais aussi la sélection artificielle recommandée par Galton. Selon l'idéologie de la Charte, une gestion respectueuse de la Terre, par l'homme, exige la prise en compte de critères de qualité. La biologie et la génétique fournissent, en même temps que ces critères, les instruments qui en permettent l'application" (35).

Pour mettre en application son projet de gouvernement du monde, sachant bien que les États souverains ne suivront pas facilement, l'ONU s'est armée de vulgarisateurs spéciaux, les ONG, et de financiers redoutables, le monde des affaires.

L'ONU ET L'IDÉE DU PACTE MONDIAL : LES ONG ET LE MONDE DES AFFAIRES

Le forum du Millénium qui s'est tenu à New York les 22 et 26 mai 2000, a réservé une part belle aux ONG. Ce sont 1350 délé-

gués généralement acquis au holisme onusien. Quelques extraits du discours⁽³⁷⁾ du Secrétaire Général de l'ONU, Koffi Annan pour mémoire nous aidera à comprendre tout le système.

"Aujourd'hui, je vous demande, à vous ONG, d'être à la fois des chefs de file et des partenaires ; quand il faut, en guidant les gouvernements et en les incitant à se montrer à la hauteur de vos idéaux et, quand il le faut, en travaillant avec eux à la réalisation de leurs objectifs."

"Vous pouvez, en faisant pression sur les gouvernements pour qu'ils signent et ratifient les traités et les conventions internationales, continuer sur la lancée des campagnes mondiales que vous avez déjà menées avec succès en faveur du renforcement des normes multilatérales et de la mise en place de régimes juridiques. Une fois ces traités et conventions ratifiés, vous pouvez aider à les faire appliquer. Depuis la création de l'ONU, plus de 500 conventions multilatérales ont été adoptées ; ensemble, elles constituent un vaste cadre juridique qui pose les bases d'un monde meilleur."

"... "J'attends de vous que vous fassiez ce que vous savez si bien faire : pousser les gouvernements à l'action en exigeant que la raison d'Etat cède le pas aux aspirations des peuples.

"Vous deviendrez à coup sûr la nouvelle superpuissance. Je ferai, quant à moi, tout ce que je peux pour que nos autres partenaires de la communauté internationale vous écoutent très attentivement".

Bien embrigadées par le holisme, certaines ONG sont prises pour les fers de lance. Moyennant le soutien moral et financier onusiens, elles devront pousser le plus loin possible les tentacules de la mondialisation, du nouvel ordre juridique (nouveaux droits de l'homme). Pour mener une si grande entreprise financièrement très coûteuse, l'ONU est bien obligée de se libéraliser en faisant appel au monde des affaires. En fait, elle hypothétique son impartialité déjà fort entamée. Les pauvres n'auront pas de place, car le secteur privé est très libéral. L'emprise avec laquelle de grandes compagnies financières, courtières et transnationales se sont engouffrées dans le Pacte mondial à l'occasion du Millénium doit faire trembler le monde. Quand la Deutsche Bank, BASF, Daimler-Chrysler, BP Amoco, Shell, quand des ONG comme Amnesty International, le World Wide Fund for Nature, et quand les hommes d'affaires comme Ted Turner de la CNN, Bill Gates de Microsoft ou Georges Soros, un milliardaire conquérant, y adhèrent, faut-il vraiment faire la fiête ? En fait, le lancement du projet eut lieu au cours d'un déjeuner à 500 dollars le couvert. Vraiment drôle pour lutter contre la faim dans le monde, s'émeut l'auteur qui se pose alors des questions :

"Le pacte mondial suscite, on s'en doute, de graves interrogations. Peut-on compter sur les grandes compagnies mondiales pour résoudre des problèmes qu'elles auraient pu contribuer à résoudre depuis longtemps si elles l'avaient voulu ? La multiplication des échanges économiques internationaux justifie-t-elle l'instauration progressive d'une autorité appelée à réguler l'activité économique mondiale ? De quelle liberté pourront encore les travailleurs de tout niveau, et les organisations syndicales, si les législations travailleuses, incorporées au droit international, doivent se soumettre aux

(Lire la suite à la page 10)

CULTURE — SOCIÉTÉ

QUESTIONS SOCIALES ET FAMILIALES ACTUELLES

(Suite de la page 9)

“impératifs” économiques globaux ? De quel pouvoir d’intervention les gouvernements des États souverains jouiront-ils encore pour intervenir, au nom de la justice, dans les questions économiques et sociales ? On voit par là combien ce Pacte est de nature à extérioriser les Droits de l’homme proclamés en 1948, et combien il risque de précipiter la fragilisation des États souverains. Plus grave encore : comme l’ONU frôle toujours la faillite, elle risque d’être victime d’une OPA de la part d’un consortium de grandes compagnies mondiales, ravis à l’idée de disposer d’un formidable levier politique et juridique. L’emprunt montré par ces compagnies à adhérer au Pacte, loin de réjouir, devrait inquiéter» (38).

Nous sommes mous dans une arnaque idéologique grandiose et vertigineuse que le Groupe des 77 commence à percevoir, malheureusement très timidement, comme un accroissement de la puissance des pays riches du Nord, sur ceux du Sud pauvres. Ils ont intérêt à se rebeller très vite et plus vigoureusement contre ce rouleau compresseur qui ne fait déjà pas de quartier.

EXCURSUS 3

Au Bénin, beaucoup ont été surpris par des données religieuses statistiques, aux chiffres sur-gonflés et fallacieux, sur le nombre des chrétiens protestants évangéliques par rapport aux catholiques. Ce groupe d’Églises protestantes évangéliques est allé

déposer copie de ses rapports statistiques au ministère de l’Intérieur au cours du mois d’avril 2001. La même stratégie d’approche a été utilisée au Brésil. Le but poursuivi n’est pas anodin, mais programmé par un pouvoir sans nom qui s’appelle toujours “holisme”, donc satellites servant les intérêts divers des USA et de l’ONU. S’appuyant sur le principe très discuté de la majorité, l’ONU et ses agences, peut-être aidée très prochainement de l’État béninois, se servira de ce collectif d’Églises évangéliques (dit majoritaire) pour introduire des contre-valeurs humaines et sociales dans la législation et mœurs béninois. Ce collectif serait la seule force religieuse consultative sur les questions sociales dont l’avis prime sur toute autre forme de religion. Il reçoit généralement ses subsidiaires de ramifications complexes et invisibles provenant des USA et est soumis à un dictat économique et politique d’expansionnisme sous couvert de religion. La poussée holiste, sous le couvert d’un sommet spécial pour la paix, eut à organiser le sommet des leaders spirituels et religieux en juillet – août 2000. “Ce sommet révèle la volonté de l’ONU de ratisser très large et d’étendre ses interventions dans des domaines échappant jusqu’à présent à sa sollicitude empêtrée. Désormais, l’ONU ne fait plus mystère de son désir de franchir le seuil réservé des consciences. C’est ainsi qu’a surgi une curieuse “Initiative unie des Religions”, ayant pour objectifs la paix, la santé de la Terre et celle de tous les êtres vivants. Cette initiative a été fondée en 1995 par un évêque épiscopalien, William E. Swing. Fort matinée de Nouvel Age, cette initiative aurait le projet de créer une religion mondiale, qui

impliquerait aussitôt l’interdiction, pour tout autre religion, de faire du prosélytisme. Dans la perspective qui est la sienne, la pieuvre onusienne aurait intérêt à appuyer ce projet, car la globalisation ne doit pas concerner les seules sphères de l’économie, de la politique, du droit, etc. ; elle doit concerner l’âme globale. On rêve, dans ces milieux, d’une “nouvelle éthique planétaire”. Nous retrouvons ici le thème du holisme dans sa forme clairement panthéiste. Les idées de l’Initiative unie des Religions dévraient, entre autres, être divulguées à travers des “cercles de coopération” composés de quelques personnes, et qui ressemblent, à s’y méprendre, aux “réseaux” du Nouvel Âge» (39). Fin de l’excuse.

Schooyans explique l’avancée en force du projet de domination mondial de l’ONU mené à la baguette par une nation, les USA soutenus par le Canada et l’Union européenne surtout : “Car comme l’a montré magistralement le célèbre professeur Harvard... les USA sont le laboratoire de cette nouvelle conception des Droits de l’homme et des instruments d’application qu’ils appellent. Selon la logique de leurs leaders actuels, les USA doivent démanteler la conception traditionnelle des Droits de l’homme afin de pouvoir consolider, en leur faveur, l’ethique de la responsabilité”, elle-même servie par un positivisme juridique approprié» (40).

Mais attention, note l’auteur, “l’ethique de la responsabilité” n’a pas le sens traditionnel que nous donnons habituellement à l’ethique de la personne. Pour bien

le comprendre, il faut se référer au fameux sociologue allemand Max Weber qui “a introduit une distinction célèbre entre l’ethique et la conviction celle des prophètes et des saints qui peuvent faire le bien et éviter le mal, et l’ethique de la responsabilité — celle de l’homme politique qui ne s’embarrasse pas de considérations relatives au bien ou au mal. Au nom de l’ethique de la responsabilité, l’homme politique doit conquérir le pouvoir, l’exercer et s’y maintenir, en recourant, s’il le faut, à la violence légitime”. Sur ce point, Max Weber est aussi cynique que Machiavel» (41).

(à suivre dans le prochain numéro)

NOTES

(30) La pensée de Hans Kelsen est compliquée et très floue. Nous vous conseillons de lire entièrement le présent recueil dont nous nous inspirons, et si possible de consulter les livres auxquels l'auteur fait référence. Nous vous conseillons aussi le livre de Arthur UTZ: *Ethique sociale: La philosophie du Droit*. Ed. Universitaires, Fribourg/Suisse, 1967. Une grande partie est consacrée à la critique de la pensée juridique de Kelsen.

(31) La face cachée de l’ONU, pp. 160-161.

(32) p. 61.

(33) pp. 63-64.

(34) p. 65.

(35) pp. 65-67.

(36) p. 69.

(37) pp. 101-102.

(38) Ibid, p. 104.

(39) pp. 105-106.

(40) p. 116.

(41) Note 1 de la page 116.

PRISJJ : UN PROGRAMME AMBITIEUX POUR REDORER À LA JUSTICE SON BLASON

.... Il faut donc investir dans le bâtiment, il faut faire fonctionner aussi l’institution ; il faut faire également parler sur l’homme, il faut aussi équiper ; il faut enfin armer en instrument de travail (la loi est la lumière du juge) le juge....» (la

Telle est la quintessence du point de presse donné le lundi 9 juillet 2001 à la salle de conférence du ministère de la Justice par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l’Homme, monsieur Joseph Gnolonfoun. Se fondant sur les insuffisances du système judiciaire, le ministre Gnolonfoun a indiqué qu’il fallait déboucher un appareil judiciaire voué aux gémomies et évoluant allégrement vers la paralysie. Rappelant les actions menées à la suite des États généraux de la Justice du 4 au 7 novembre 1996 pour redorer le blason du système judiciaire, le Garde des Sceaux a précisé qu’il fallait aller plus loin et considérer la Justice comme un grand malade qu’il faut soigner dans sa totalité. Et c’est justement dans ce cadre que se situe le programme intégré de renforcement des systèmes juridique et judiciaire, adopté en conseil des ministres le mercredi 4 juillet dernier. Selon le ministre Gnolonfoun, la mise en œuvre de ce programme nécessitera l’implantation progressive d’un certain nombre d’infrastructures destinées à faire face à

l’insuffisance de la couverture juridictionnelle du pays et à rapprocher la justice du justiciable. Pour ce faire, les grandes catégories de travaux prévues en plan d’action sont :

— la construction de seize (16) nouveaux tribunaux de première instance ;

— la réhabilitation de huit (8) tribunaux de première instance ;

— la construction de seize (16) maisons d’arrêt adjacentes aux nouveaux tribunaux de première instance et dont le rythme de construction est cohérent avec celui des tribunaux ;

— la reconstruction de quatre (4) maisons d’arrêt : celle de Porto-Novo est à moitié achèvée, celle d’Abomey a été programmée pour 2002, celle de Parakou pour 2003 et celle de Cotonou pour 2004 ;

— la construction de deux (2) nouvelles cours d’appel qui seront construites l’une à Parakou et l’autre à Abomey ;

— la relocalisation et la construction de la cour d’appel de Cotonou ;

— le pavage de la cour du palais de Justice de Cotonou ;

— la construction de trois centres de réhabilitation sous la forme soit de

prisons-fermes, soit de prisons-ateliers dans les départements de l’Atlantique, du Borgou et du Zou ;

— la réfection des locaux et la construction d’un nouveau bâtiment pour le MJLDH ;

— la construction de logements pour le personnel judiciaire dans les seize (16) nouvelles juridictions, c’est-à-dire les juridictions où l’on a construit des maisons d’arrêt et des tribunaux de première instance. Cela entraîne la construction de 480 nouveaux logements ;

— la réhabilitation de logements dans les villes de Parakou et Natitingou ;

— la construction d’un centre national de sauvegarde de l’enfance et de l’adolescence à Agblangandan (en cours de réalisation) et la construction de deux centres régionaux de sauvegarde de l’enfance et de l’adolescence dans les départements de Borgou (en 2002) et du Zou (en 2004) ;

— la construction d’un centre béninois de documentation juridique (CBDJ) ;

— l’aménagement de locaux pour les audiences foraines et les tribunaux de conciliation et la construction d’un véritable institut de formation.

— le recrutement de 25 à 30 magistrats par an pendant la durée du programme ;

— la création d’un corps de surveillants de prison, le recrutement et la formation subséquents d’agents ;

— le recrutement du personnel auxiliaire nécessaire pour le bon fonctionnement des anciens et nouveaux tribunaux de la communication...

D’un coût global de cinquante milliards neuf cent millions de francs CFA, le programme d’investissement sera mis en place progressivement, selon le garde des sceaux, il sera lent en 2001 et deviendra beaucoup plus fort en 2002 et atteindra un sommet en 2003 (12 milliards de francs CFA) avant de se stabiliser autour de trois milliards huit cent millions de francs CFA à compter de 2004. La part du budget national dans le financement du programme est estimée à plus de 10%, le reste sera pris en charge par nos partenaires au développement comme l’Union Européenne, le Système des Nations unies, la Coopération Suisse, les Pays-bas, la Banque mondiale etc qui se manifeste déjà. Pourvu que la transparence soutende la mise en œuvre de ce programme pour qu’en sorte grandi le système judiciaire béninois.

Alain Sessou

LA JUSTICE DES JUGES MARRONS

(Suite de la première page)

fonctionnaire de son état, avait publiquement mis en cause et indexé son ministre de tutelle par une lettre parue dans la presse avant d'arriver sur le bureau de son destinataire. Il refusait, on se le rappelle, de quitter la présidence du tribunal de première instance de Cotonou pour le poste de conseiller à la Cour d'Appel que l'on lui proposait. Il refusait une promotion. C'était absurde mais vrai. C'était aussi incompréhensible. Il préférait rester président du tribunal de première instance de Cotonou. Effectivement, il l'est resté insufflant par là même un camouflet terrible à son ministre. Mais dans la procédure, il a dû se déporter au profit d'un autre juge qui s'est lui-même contenté de recopier la décision du bon juge Akpomey infirmée à la Cour d'Appel.

Après la CPI, c'est la SONACOP qui, par voie de récusation, exprimait ses craintes légitimes quant à l'impartialité du bon juge dans l'affaire ODIFIC. Six mois durant, il aura mené la vie dure aux avocats de la SONACOP en résistant contre toute logique et dignité à la récusation portée contre lui. Pourquoi vouloir coûte que coûte juger un justiciable lorsque ce dernier vous récuse ? À bout d'arguments, il flétrira le 27 juillet dernier, il s'est déporté. Mais une fois de plus, bien prise dans le confort d'un bureau où le public est peu admis, cette décision de Monsieur Akpomey et des juges qu'il s'est adjoints pour juger les actions de la SONACOP faisait de concert la une des quotidiens de la presse. On ne comprendra jamais les raisons de cette publication. Elle avait l'air de ces concertos qui joue la presse béninoise chaque fois qu'elle est entreprise pour ne faire ignorer de personne une information bien à dessin orientée : le bon juge est le martyr et la victime des vils assauts de la SONACOP dont ni les craintes ni les procédures ne seraient bien fondées.

Mais voilà, le vendredi 06 juillet 2001, c'était la SONAPRA qui, dans une procédure qui l'oppose à la Société MARLAN s'exprimait, à son tour, ses suspicitions quant à l'impartialité du bon juge. La SONA-PRA a donc récusé le bon juge Honoré Akpomey. En le faisant, elle s'est, à son tour, rangée à l'avant de la SONACOP.

Or la SONAPRA n'est pas n'importe quelle société béninoise. C'est en filigrane l'État béninois en matière de société. Alors, c'est de fait un État qui récuse son juge. Quelle étrange chose sous le ciel béninois où il se produit de si surprenantes choses. Est-ce juste une coïncidence ? N'est-ce pas la confirmation de ce que, sous le beau soleil béninois, il n'y a pas de fumée sans feu ? Dans le palais, il se dit que le juge Honoré Akpomey avait condamné dernièrement la SONAPRA à livrer vingt-cinq mille (25.000) tonnes de coton à la Société IBEKO au profit de la Société générale et à défaut à payer à cette dernière la colossale somme de treize milliards (13.000.000.000) de francs CFA.

Assigné à nouveau devant le même juge pour être condamné à payer neuf

milliards (9.000.000.000) de francs CFA, la SONAPRA a préféré récuser le juge Honoré Akpomey qui s'est ensuite déporté sans publicité.

Ce qui fait dire du coup, que les éléments les moins clairs aujourd'hui sont les raisons pour lesquelles une telle publicité a été faite des décisions de ce bon juge dans les affaires SONACOP dont on raconte qu'il retient d'autres hauts alors que dans cette dernière affaire, un silence pratiquement absolu aura été maintenu pour l'instant sur sa récusation et sa décision de se déporter. Il faut en effet être conséquent envers soi-même. La publicité, si telle est la voie choisie, doit être systématique. Le contraire ne peut se produire que si l'on est décidé à cacher une manœuvre de détournement d'attention.

La question qui se pose est de savoir s'il ne serait pas une affreuse méprise que de croire qu'en se déportant, un juge ne peut plus influencer d'une manière ou d'une autre le dossier. Ne serait-ce certainement pas une affreuse méprise que de croire que parce qu'un juge est récusé, l'on s'est assuré de l'impartialité du tribunal ?

La sagesse nous enseigne de répondre par l'affirmative. Mais si telle est la réalité au Bénin, alors félicitations à l'institution judiciaire béninoise et en avant pour la sécurité des investissements dans le pays et que vive le développement économique tant attendu. Mais pour l'instant force est de constater que la SONACOP et la

SONAPRA ont récusé un juge; cependant elles ne se sont certainement pas assurées l'impartialité du tribunal ou des juges que désigneront encore le président du tribunal de Cotonou, Monsieur Honoré Akpomey. Incontournable donc pour l'heure.

Pour ma part, il semble que le temps est venu de dire haut ce que plus d'un pensent et disent tout bas: *la magistrature béninoise n'inspire plus confiance. La République du Bénin semble comme incapable à freiner cette machine à nuire plus qu'à faire du bien à la population béninoise alors que cette machine lui tient lieu de justice.* Le Bénin laisse aujourd'hui entre les mains des juges, par cowardise, résignation ou manque d'initiative, des armes qui font des victimes et de nombreux martyrs des lois désuètes voire inadaptées et un pouvoir juridictionnel pratiquement incontrôlé.

L'aveu de cette situation qui n'est pas honorable pour le Bénin a été fait tout honnêtement et très récemment par le Garde des Sceaux, ministre de la justice, de la législation et des droits de l'homme lorsqu'il a affirmé du fond du cœur, j'ose le penser, et ce sur la place publique, l'incapacité du Conseil supérieur de la magistrature à s'assurer que le remplacement d'un juge marron n'est pas tout aussi marron sinon plus marron que celui qu'il remplace.

Le problème ? C'est que le ministre s'éloigne de la solution à apporter à cette corruption de la justice en proposant essentiellement de doter les juridictions

de moyens et d'améliorer les conditions des magistrats. Cette entreprise, il est vrai, n'est déjà pas mauvaise; mais il semble, pour l'instant, qu'il y a manque de courage d'aller au fond de la réalité. Les raisons, les vraies, demeurent encore inconnues du commun des Béninois.

Car en effet, la solution à ce dévoiement de la justice n'est pas seulement de satisfaire l'appétit matériel de ce corps de fonctionnaires de la République — ce corps appelé à juger des affaires dont le coup représente souvent des milliers voire des millions et des milliards de francs CFA —. La solution n'est pas non plus seulement de doter les juridictions de ce que les membres de ce corps appellent moyens et équipements et dont on n'est même pas sûr de l'utilisation optimum et rationnelle au regard de ce que les Béninois font de tout ce qui est bien public.

La solution aujourd'hui est, entre autres et surtout, de remplacer les hommes qu'il faut à bien de postes. Il y a en effet deux constances à retenir: *qui a bu boira de nouveau. Et puis, tant qu'il y aura des fruits pourris dans le panier, la gangrène poursuivra son œuvre.*

En définitive, tout pousse aujourd'hui à se demander si nous sommes réellement décidés à joindre l'acte à la parole : *travailler résolument au développement économique de ce pays, ce cher et beau pays d'Afrique dénommé le Bénin* et qui, sans nul doute, a d'énormes potentialités à vendre et à revendre. Il n'est un secret pour personne que tout pays doté d'une bonne et solide institution judiciaire est disposé à inspirer confiance aux investisseurs et Dieu seul sait que nous en avons besoin.

Aujourd'hui et au regard de tant de choses qui se passent, on est en droit de se demander si le peuple béninois continue vraiment d'être la priorité du président Mathieu Kérékou ?

Pour ma part, je suis loin de croire, pour des raisons évoquées dans maintes discussions et débats que, le pouvoir est effectivement pourri depuis la tête comme l'affirment plus d'un.

Il y a eu, proclamés à la face du monde *«LES PLUS JAMAIS ÇA»* comme résolution à la fin d'une belle et courageuse conférence économique nationale qui s'est tenue du 9 au 14 décembre 1996. Que sont-ils devenus ?

Quand allons-nous nous convertir pour qu'enfin vive et prospère le Bénin ? Ce pays est-il vraiment un pays qui évolue à double vitesse: celle des nantis qui s'enrichissent et celle des pauvres qui continuent, hélas, de subir, de s'appauvrir ? Et diantre ! Qui construirait ce cher et beau pays à notre place si ce n'est nous-mêmes les Béninois et les Béninoises ? Qui réussira à nous l'inclure ?

Ô Dieu d'amour et de bonté, ô Dieu de toute miséricorde, viens à notre secours.

Ô Vierge Marie, notre mère du ciel et de la terre, à qui ce pays, le Bénin, a été consacré, ne te lasse pas, nous t'en prions, d'intercéder pour nous.

B. A. C

37ÈME SOMMET DE L'OUA L'IVOIRIEN AMARA ESSY ÉLU POUR CONDUIRE LA TRANSITION VERS L'UNION AFRICAINE

Le 37^e sommet de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) vient de se tenir à Lusaka en Zambie, du 9 au 11 juillet 2001. Dès l'ouverture de ses travaux, le sommet devait procéder à l'élection d'un nouveau secrétaire général en remplacement du Tanzanien Salim Ahmed Salim qui a occupé ce poste pendant douze ans. À l'issue d'un interminable scrutin, c'est monsieur Amara Essy, ancien ministre ivoirien des Affaires étrangères qui l'a difficilement emporté. Il doit en tant que dernier secrétaire général assurer la transition entre l'OUA et l'Union africaine pendant une période d'au moins un an. Monsieur Essy l'a emporté sur deux autres candidats Lansana Kouyaté de la Guinée et le ministre namibien des Affaires étrangères Theo Ben Gurirab.

L'Union africaine qui remplace l'OUA a été déclarée officiellement à Syrte (Libye) en mars dernier lors d'un sommet extraordinaire organisé par le colonel Khadafi.

Au nombre des premières réactions

Essy, celle du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, est singulièrement élégante, monsieur Essy est particulièrement bien qualifié, a-t-il notamment déclaré.

Et monsieur Kofi Annan en donne la preuve par des exemples précis : « Il a facilité la résolution pacifique de nombreux conflits en Afrique. En tant que président de la 49^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, il était connu pour son action efficace et son sens du consensus », estime M. Annan. Le secrétaire général de l'ONU cite le cas de la République Centrafricaine où monsieur Essy a contribué à la résolution de la crise politique dans la région.

La classe politique ivoirienne se félicite elle aussi du choix de monsieur Essy qui témoigne selon elle, du repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène internationale.

Il ne reste qu'à souhaiter à monsieur Essy un mandat couronné de succès.

E.D.

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

UN DROIT ARCHAÏQUE POUR DES CONFLITS FONCIERS MODERNES

Au Bénin, rendre ou obtenir justice sur des conflits de terres soumis au droit coutumier est un chemin de croix pour les plaignants comme pour les magistrats. Car le droit foncier est inadapté aux réalités d'aujourd'hui.

Selon une étude, du juriste Martin Houkpodoté de mai 2000, près de 87 % des conflits fonciers portés devant les tribunaux du Bénin entre 1982 et 1992 n'ont pas été tranchés. Une situation qui perdure actuellement. L'essentiel de ces litiges porte sur des terres qui sont régies par le droit coutumier. Ils sont tellement compliqués, et le droit en vigueur si mal adapté, que la plupart des affaires ne sont pas traitées.

À sein des juridictions, des chambres traditionnelles spécialisées traitent ces litiges. Elles sont organisées par un décret colonial datant de 1931 et sur une procédure essentiellement orale. Le jugement par défaut est interdit en cette matière et la convocation des parties peut s'avérer laborieuse. Le juge doit tout mettre en œuvre pour s'assurer de leur présence physique, ainsi que de celle des témoins, seules preuves des accords relatifs aux terrains, puisqu'il n'y a aucun écrit. Pour bien comprendre les contours d'une affaire, le juge est souvent amené à se déplacer, la juge.

Généralement, les dimensions du terrain litigieux ne sont même pas connues. Le juge a donc recours à un expert géomètre. « Si le juge rend une décision qui ne précise pas la contenance du terrain, le jugement risque d'être annulé par la cour d'appel », témoigne Fortuné Dako, juge chargé des affaires traditionnelles au tribunal de première instance de Ouidah (à une quarantaine de km de Cotonou). Ces frais de mesure sont à la charge des parties, qui dans certains cas sont insolubles. L'expert ne dépense donc pas le rapport. Le juge se contente dès lors de renvoyer le dossier à une pro. « Aine audience jusqu'à ce que l'expert soit payé. « Quand le domaine dépasse un hectare, les honoraires de l'expert dépassent 100 000 FCFA (1000 FF), » confie un justiciable. Ces honoraires atteignent souvent plusieurs millions de FCFA (plusieurs dizaines de milliers de FF).

À cela s'ajoutent des témoignages peu fiables, des parties et des témoins cherchant à échapper au juge, qui ne peut trancher sans comprendre l'affaire. «Sur quarante dossiers à une audience, faute d'éléments, nous ne pouvons en examiner que six. Pour les autres, le registre est souvent si fourni, qu'ils sont renvoyés à plus de quarante-cinq jours.» témoigne le magistrat Fortuné Dako. Les retards dans les jugements à rendre alliés aux lourdeurs des procédures découlent directement du système coutumier qui ne repose pas sur des règles encadrées.

«CHARLATANISME JUDICIAIRE

Dans la composition du tribunal ou de la Cour d'appel, il est prévu des assesseurs coutumiers qui sont généralement des notables ou des fonctionnaires à la retraite. Ils représentent les coutumes des différentes parties en conflit et donnent des avis consultatifs. Leur présence est impérative, sinon le jugement rendu est nul. Aujourd'hui bon nombre de magistrats se posent la question de la validité et

du contenu exact de ces coutumes. Les assesseurs aident le juge à les comprendre sans garantie qu'ils les maîtrisent vraiment pour autant.

Les juges s'inspirent également du «Coutumier du Dahomey», un document élaboré en 1931 par l'administration coloniale, une compilation des coutumes des différentes ethnies du pays. Mais il n'est pas sûr non plus que le contenu de ce texte soit conforme aux coutumes du Bénin qui, de surcroît, ont évolué. «Nous n'avons plus besoin de laisser jouer nos coutumes. Il faudrait que le législateur établisse clairement sur la question. Légaliser une juge évolue dans le flou, c'est du charlatanisme judiciaire, il ne sait plus à quoi se répercer de façon solide. Il faut que l'Etat procède à une réforme foncière qui mette fin à ces conflits inutiles», soutient un anonyme un magistrat du tribunal de Cotonou.

Qui, comme beaucoup de ses collègues, siège de plus en plus à reculons dans les chambres de droit traditionnelles, tandis que bien des avocats refusent toujours plus souvent de débrouiller les dossiers relatifs aux terrains régis par le droit coutumier. Ces procédures sont trop longues, trop compliquées et... trop peu rentables.

Jérôme Adjakou Bado
(Syfia/Bénin)

DES PROCÈS SOUS LA MENACE DES GRIS-GRIS

Dans les litiges fonciers, les parties en conflit ne se contentent pas seulement de se combattre sur le plan judiciaire. Jeune Ayado-koung, juge à la Cour d'appel de Cotonou, a une longue expérience des procès relatifs aux terres de droit coutumier. Son témoignage est édifiant : « il n'est pas rare qu'au cours des audiences des justiciables prononcent des incantations ou manipulent des objets. Nous les rappelons à l'ordre. Les parties se plaignent parfois des menaces de mort de la part de leurs adversaires. Vers la fin de l'année 2000, un homme est mort au cours d'une audience sous nos yeux. Le matin, quand on faisait l'appel, il était présent. Au moment où on a appelé son dossier on a constaté qu'il était décédé. C'est assez troublant. Un autre magistrat rapporte : "j'ai déjà vu des justiciables s'évanouir ou perdre l'usage de la parole en pleine audience. Il y a comme une psychose qui environne les dossiers de terres de statut coutumier".

Maitre Joseph Djogbénou, avocat au barreau de Cotonou, raconte : « Un de mes clients a défendu un client tout récemment dans un litige foncier. À la sortie de l'audience, ces parents de la partie adverse l'ont menacé. Quand le client est rentré ce jour-là, il a perdu un de ses enfants. L'intervention des forces occultes est une donnée dans les conflits fonciers. Cette dimension para-normal amène certains avocats à refuser des dossiers de ce genre. »

LES FRIGOS POLLUANTS QUITTENT L'EUROPE POUR L'AFRIQUE

Interdite au Cameroun depuis 1990, l'importation d'appareils utilisant du gaz à effet de serre ne cesse de croître, alimentée par l'électroménager d'occasion venue d'Europe où il n'a plus cours.

Samuel Nguefack, cadre dans une entreprise de Douala, vient d'acheter un congélateur d'occasion à 200.000 F CFA, moins du tiers du prix du neuf. Mais il ignore que le gaz réfrigérant de son appareil est interdit au Cameroun. « Je n'étais pas informé que l'importation de ces appareils est interdite. J'ai entendu parler du réchauffement climatique, mais je ne sais pas ce que cela signifie véritablement. », lance-t-il. Comme lui, de nombreux Camerounais se ruent sur les réfrigérateurs, les congélateurs et autres appareils électroménagers d'occasion importés de Belgique, de France ou d'Allemagne sans se soucier des utilisés.

Vendus très bon marché, ces appareils utilisent pour la plupart le CFC 11 ou le CFC 12, deux gaz prohibés en application de la Convention de Vienne, ratifiée par le Cameroun en 1989. En effet, ces gaz utilisés dans les appareils réfrigérants et dans les bombes aériennes détruisent la couche d'ozone qui protège la terre des rayons ultraviolets du soleil. Mais leur interdiction en Europe et la crise économique qui sevit en Afrique ont favorisé l'exportation, à des prix bradés, des appareils qui en contiennent. Depuis le début d'année par exemple, le nombre moyen de réfrigérateurs importés a plus que doublé par rapport à l'année dernière.

INTERDITS MAIS INCONTRÔLABLES

Le 12 janvier dernier, le gouvernement camerounais a mis en place un comité interministériel chargé d'exécuter le protocole de Montréal, qui définit les mesures à prendre pour protéger la couche d'ozone dans chacun des pays signataires, et de sensibiliser le public sur ces substances. Mais jusqu'ici, les Camerounais restent mal informés. Même les techniciens frigoristes n'appréhendent pas encore les conséquences de l'utilisation de ces gaz interdits. « Il n'y a pas de différence fondamentale entre ces différents gaz. Il ne s'agit ni plus ni moins qu'une manœuvre des industries industrielles pour accroître leurs marges, convaincus que les anciens appareils de réfrigération seraient abandonnés », argumente l'un d'eux. Quant aux importateurs, l'essentiel pour eux est de faire des affaires et ces appareils d'occasion se vendent bien.

Avec l'appui des bailleurs de fonds étrangers, le projet Ozone du Cameroun a cependant favorisé des investissements pour la reconversion technologique dans les sociétés nationales, qui ont progressivement éliminé les gaz interdits dans la fabrication locale de ces appareils.

Rien n'est fait non plus pour éviter l'arrivée de voitures d'occasion européennes polluantes, non équipées de pots d'échappement catalytiques de règle en Europe pour réduire la pollution, qui envahissent les marchés camerounais. En 1998, environ 26.000 voitures ont été importées au Cameroun, dont seulement 15% à l'état neuf.

Daniel Loka
(*Syfia/Bénin*)

L'EFFET DE SERRE

L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre (gaz carbonique essentiellement, méthane, CFC...), due aux activités humaines modernes, bloque le rayonnement infrarouge émis par la Terre, ce qui entraîne une élévation de la température. On parle de réchauffement climatique. Depuis le début du siècle, la température de l'atmosphère terrestre a augmenté de 0,5°C. Mais les émissions de gaz étant de plus en plus importantes, les experts prévoient une élévation de la température de 1,5 à 3,5 °C au cours du prochain siècle. Ce réchauffement entraînera une remontée du niveau des mers et des dérèglements climatiques plus fréquents.

Les CFC ont également pour effet d'appauvrir la couche d'ozone qui protège la vie sur terre contre les effets nocifs des rayonnements ultraviolets.

Les pays développés émettent 10 fois plus de gaz à effet de serre (3 tonnes/habitant) que les pays en voie de développement (0,4 t/hab).